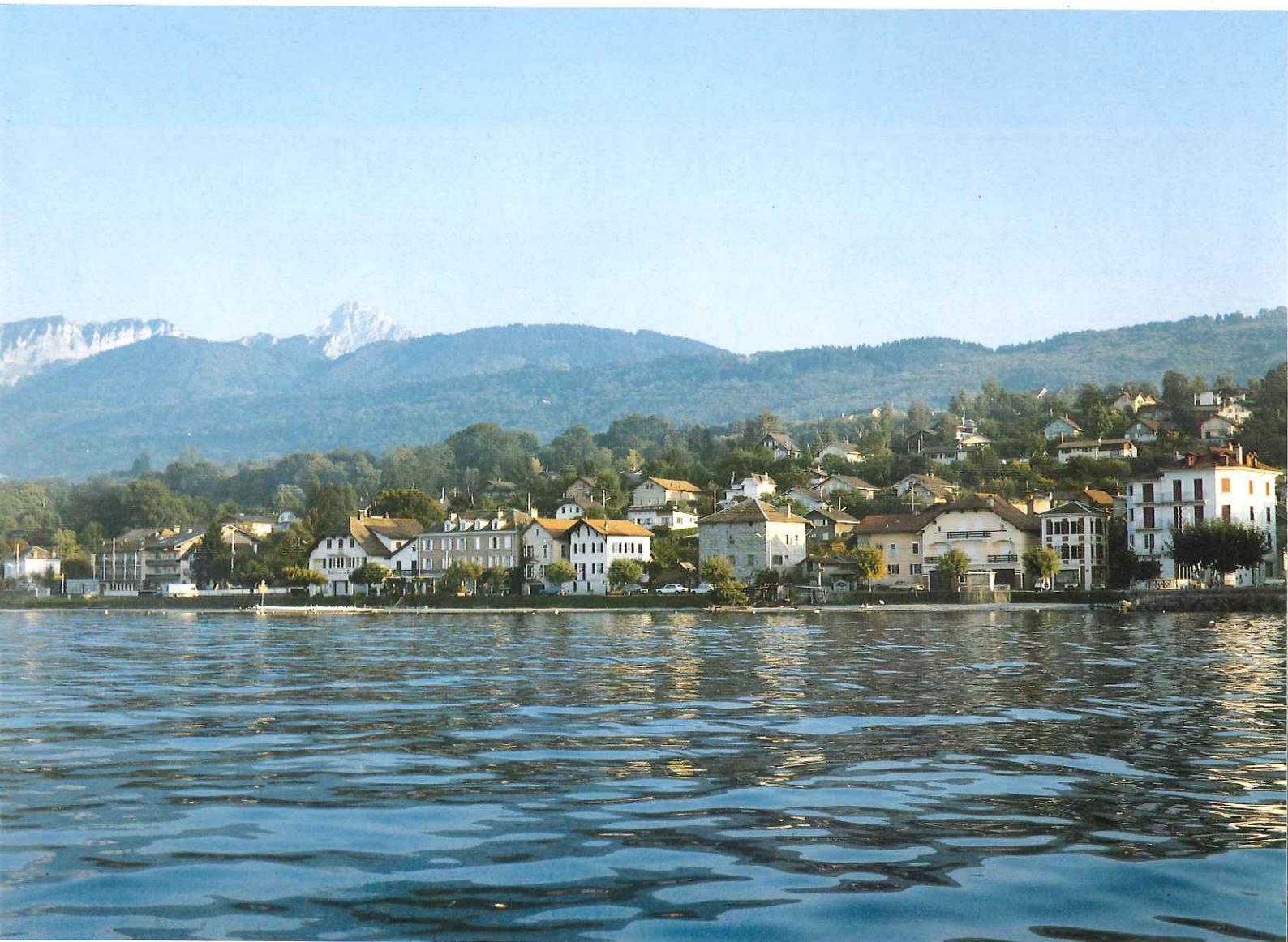


# NEUVECELLE

## 84



## Le mot du Maire

*C'est la première fois que je m'adresse à vous en qualité de maire dans notre bulletin annuel d'information.*

*Je voudrais très simplement vous dire que j'entends me consacrer pleinement à la tâche que vous m'avez confiée.*

*Pour faire face à cette tâche, j'ai la chance de pouvoir compter sur l'aide active de l'équipe solide et efficace qui m'entoure.*

*Nous nous sommes mis au travail avec enthousiasme dans le seul but de vivre ensemble. La commune de Neuvecelle ne dispose pas de gros moyens. Nous devons en tenir compte et ne pas rêver de choses impossibles.*

*Mais ce que nous pouvons et ce que nous voulons, c'est : une commune dynamique, éloignée de tout esprit de sectarisme, réellement solidaire, profondément fraternelle, à l'écoute de chacun, attentive aux problèmes quotidiens et capable de faire face à l'avenir.*

*C'est peut-être un idéal difficile. C'est en tout cas une longue route. Et nous avons besoin de vous tous, car quelles que soient les difficultés, ensemble nous réussirons.*

**Louis Duret,  
Maire de Neuvecelle.**

## Le Conseil Municipal



*Au premier plan, assis :*

M. Louis DURET, Maire, entouré par les adjoints : à gauche, MM. Charles PERNET et Joseph DEGRANGE ; à droite, M. Antoine LAZARETH et Mme Chantal DEVOUASSOUX.

*Au second rang, de gauche à droite :*

MM. Adrien BENED, André GRANJUX, Mme Françoise BEETSCHEN, M. Gérard BEAUGHEON, Robert FLORET, Michel BONNEVIE, Philippe GIRAUD, Jacques LACROIX et Serge FOREL.

*Au troisième rang, de gauche à droite :*

MM. Francis GRIMONT, Pierre PAGNIER, Etienne CHAPUIS, Jean VERDIER et Michel BIOLLEY.

**Photo :**  
Grande-Rive vue du lac.

**En haut au milieu :**  
Armoiries des seigneurs de Neuvecelle (XII<sup>e</sup> siècle)  
Héraldique : De gueules au lion d'or armé et lampassé de sable.  
Devise : UBIQUE (partout).

FLORIDA sarl

*Le Supermarché de Milly*

ouvert toute l'année,  
fermé le Jeudi après-midi

Tél. 75.14.58

NEUVECELLE - EVIAN

**Frossard**

A VOTRE SERVICE

LOCATION AUTOCARS 10 A 60 PLACES  
EXCURSIONS  
VOYAGES DE PLUSIEURS JOURS  
EN AUTOCAR

Devis gratuits  
Demandez nos brochures détaillées

7, place des Arts THONON Tél. 71.03.57

sarl

**FAVRE**  
Frères

CHAUFFAGE - SANITAIRE  
POMPES A CHALEUR

Montigny - MAXILLY-SUR-LÉMAN - EVIAN

Tél. 75.06.14

**S.A.R.L. SERVOZ**

Paysagiste  
Création parcs et jardins  
Etudes - Plans

Successesseur de Floret-Erard  
Pépinières : ornements fruitiers

"Le Pré de l'Abbaye"  
NEUVECELLE - 74500 EVIAN  
Tél. : 76.06.16  
75.03.10  
75.03.62



**Maison de  
la Presse**

S.A. Fournier - Diffusion Presse

Librairie - Papeterie  
Photocopie minute

55-57, rue Nationale - EVIAN - Tél.: 75.04.36

NEUVE OU D'OCCASION  
LA VOITURE DE VOS RÊVES  
S'ACHÈTE  
CHEZ

**Degenève**

**Degenève** c'est Renault

**Degenève** c'est le garage  
des sportifs

Avenue d'Evian / Tél. 71.46.22  
Avenue Jules-Ferry / Tél. 71.00.74  
74201 THONON LES BAINS

## COMMISSIONS MUNICIPALES

### 1 Commission des finances :

Membres du Conseil municipal :  
Charles PERNET - Jacques LACROIX  
Adrien BENEDE - Etienne CHAPUIS  
André GRANJUX

Membres extérieurs :  
Joseph MAITRE - Guy MAGNIN

### 2 Commission scolaire :

Membres du Conseil municipal :  
Chantal DEVOUASSOUX - Michel BIOLLEY  
Françoise BEETSCHEN - Michel BONNEVIE  
Jean VERDIER

Membres extérieurs :  
Christiane BOUVARD - Jean-Claude MORAND

### 3 Commission des permis de construire et de l'aide communale à la construction :

Membres du Conseil municipal :  
Joseph DEGRANGE - Robert FLORET  
Adrien BENEDE - Serge FOREL  
Philippe GIRAUD

Membres extérieurs :  
Charles MERCIER - Dominique ROCH

### 4 Commission de l'aménagement de l'urbanisme :

Membres du Conseil municipal :  
Joseph DEGRANGE - Gérard BEAUGHEON -  
Philippe GIRAUD - André GRANJUX  
Robert FLORET

Membres extérieurs :  
Jean CANEL - Pierre MALLINJOURD

### 5 Commission du plan d'occupation des sols :

Membres du Conseil municipal :  
Joseph DEGRANGE - Etienne CHAPUIS  
Adrien BENEDE - Pierre PAGNIER  
Françoise BEETSCHEN

Membres extérieurs :  
Pierre JACQUIER - Jean-Louis RAVEX

### 6 Commission des bâtiments :

Membres du Conseil municipal :  
Antoine LAZARETH - Philippe GIRAUD  
Michel BIOLLEY - Jacques LACROIX  
Serge FOREL

Membres extérieurs :  
Eric REBET - Christian DIDES

### 7 Commission de la voirie :

Membres du Conseil municipal :  
Antoine LAZARETH - Françoise BEETSCHEN  
Gérard BEAUGHEON - Francis GRIMONT  
Michel BONNEVIE

Membres extérieurs :  
Robert TOURNEBISE

### 8 Commission des eaux, de l'assainissement et de l'électricité :

Membres du Conseil municipal :  
Antoine LAZARETH - Adrien BENEDE  
Gérard BEAUGHEON - Pierre PAGNIER  
Philippe GIRAUD

Membre extérieurs :  
Jean-Marie VESIN

### 9 Commission de l'action sociale :

Membres du Conseil municipal :  
Chantal DEVOUASSOUX - André GRANJUX  
Jean VERDIER - Pierre PAGNIER  
Michel BONNEVIE

Membres extérieurs :  
Anne-Marie DUCASSE - Daniel HEILIGENSTEIN

### 10 Commission information et participation :

Membres du Conseil municipal :  
Charles PERNET - Francis GRIMONT  
Gérard BEAUGHEON - Jacques LACROIX  
Pierre PAGNIER

Membre extérieur :  
Anne-Marie COLLOMB

### 11 Commission des activités culturelles et loisirs :

Membres du Conseil municipal :  
Charles PERNET - Jean VERDIER  
Françoise BEETSCHEN - Michel BIOLLEY  
Robert FLORET

Membres extérieurs :  
Jean-Marc MAZZUCHETTI - Josette GALLET

### 12 Commission des sports :

Membres du Conseil municipal :  
Chantal DEVOUASSOUX - Serge FOREL  
Michel BONNEVIE - Etienne CHAPUIS  
Francis GRIMONT

Membres extérieurs :  
René POUX - Jean-Paul VESIN

### 13 Commission d'aide sociale :

Membres du Conseil municipal :  
Françoise BEETSCHEN - Gérard BEAUGHEON  
Adrien BENEDE - Michel BONNEVIE  
Délégués de l'Administration :  
Jean GRANJUX - Maurice CHAPUIS  
Louis VESIN - Maguy MOROSATO

### 14 Commission communale des impôts :

Délégués titulaires :  
Louis VESIN - Louis TEISSEIRE  
Jean-Pierre DURET - Marcel RUFFET  
Louis DUCRET - André DUCRET (Maxilly)  
Délégués suppléants :  
Robert MICHOUDE - Pierre GAILLET - François  
VESIN - Jean-Louis RAVEX - Anne-Marie DUCASSE  
Alphonse FAVRE (Maxilly)

### Délégués de la commune aux syndicats intercommunaux

#### Syndicat pour les équipements scolaires du canton d'Evian :

Titulaires :  
Chantal DEVOUASSOUX - Michel BIOLLEY  
Suppléants :  
Louis DURET - Francis GRIMONT

#### Syndicat intercommunal d'assainissement d'Evian et des communes environnantes et syndicat d'épuration des régions de Thonon et Evian :

Titulaires :  
Joseph DEGRANGE - Philippe GIRAUD  
Suppléants :  
Antoine LAZARETH - Françoise BEETSCHEN

#### Syndicat intercommunal pour le développement d'Evian et de sa région :

Titulaires :  
Louis DURET - Serge FOREL - André GRANJUX  
Suppléants :  
Joseph DEGRANGE - Adrien BENEDE  
Michel BONNEVIE

#### Syndicat pour l'organisation des secours sur le lac Léman :

Titulaire : Antoine LAZARETH  
Suppléant : Louis DUCRET

#### Association de la rive française du Léman :

Titulaires : Charles PERNET - Jean VERDIER

#### Syndicat départemental d'électricité :

Titulaire : Antoine LAZARETH  
Suppléant : Etienne CHAPPUIS

#### Syndicat de communes pour le personnel municipal de la Haute-Savoie :

Titulaires : Louis DURET - André GRANJUX

## Le personnel communal et ses activités

**La population de Neuvecelle a augmenté de 42 % en 15 ans et il a fallu faire face à l'évolution de cette population et aux nouveaux besoins engendrés par la vie moderne. Face à l'augmentation des tâches incombant à la commune, elle a dû accroître au cours des années ses effectifs.**

**C'est ainsi qu'actuellement, le personnel communal est composé de 11 employés répartis ainsi :**

#### Services administratifs :

— un secrétaire de mairie ;  
— un agent de bureau dactylographe ayant assuré l'intérim du secrétariat de mairie pendant un an.

#### Service techniques :

— un contremaître ;  
— quatre ouvriers professionnels de 2<sup>e</sup> catégorie ;  
— un ouvrier professionnel de 1<sup>e</sup> catégorie ;  
— un ouvrier de voirie ;

#### Service des écoles :

— un agent spécialisé des écoles maternelles ;  
— une femme de service.

#### 1) Services administratifs :

Les services administratifs de la commune ont pour charge d'assurer, sous l'autorité du maire, l'administration générale de la commune.

#### 2) Services techniques :

Les services techniques, installés au Clos Cachat, sont constitués de six employés sous la direction d'un contremaître.

*Quelles sont les tâches de ce service ?*

#### Voie :

— ramassage des ordures ménagères et de ferraille (environ 3000 heures et 400 tonnes par an) ;  
— entretien et réfection des routes (emplois partiels de goudronnage, élagage, désherbage) ;  
— entretien des espaces verts (mairie, groupe sco-

laire, chapelle de Maraiche, place de l'Eglise, bord du lac) ;  
— cimetière (inhumations et entretien général) ;  
— signalisation routière (pose de panneaux et marquage de la signalisation au sol) ;  
— déneigement.

#### Bâtiments communaux :

— entretien, réfection et amélioration des bâtiments (mairie, groupe scolaire, école de Grande-Rive, Clos Cachat) ;  
— entretien des véhicules et matériels divers.

#### Eau - Assainissement :

— entretien et réfection du réseau ;  
— surveillance des captages et réservoirs ;  
— branchements particuliers et réparations ;  
— pose de nouvelles canalisations ;  
— relevé des compteurs ;  
— vérification des branchements particuliers au réseau d'égout ;  
— entretien des collecteurs communaux.

#### Activités diverses :

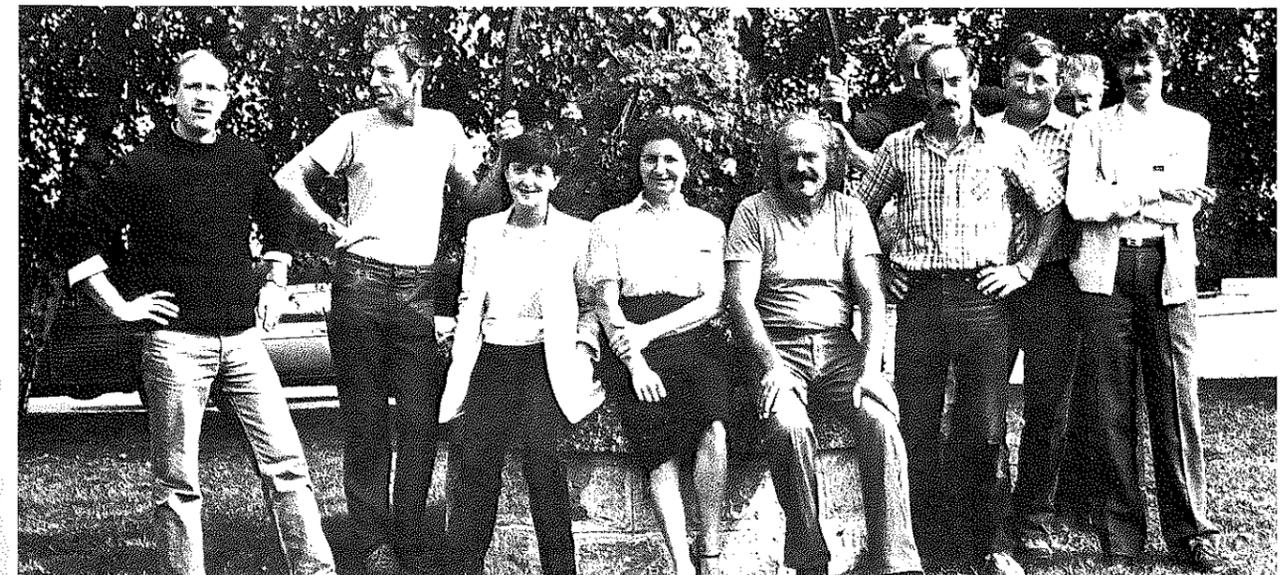
— ramassage scolaire, sorties de ski et golf ;  
— participation (personnel et matériel) aux fêtes locales (écoles, donneurs de sang, paroisse).

#### Service des écoles :

— il existe sur la commune trois classes primaires et une classe maternelle, et le personnel affecté aux écoles est chargé de l'encadrement des élèves de l'école maternelle et de l'entretien des locaux.

Sous la direction de M. le Maire, le personnel communal, dans ses différentes activités, est au service de toute la population de Neuvecelle et s'efforce de lui donner entière satisfaction.

Profitant de cet article rédigé collectivement, le personnel communal présente à toutes les Neuvecelloises et tous les Neuvecellois, ses meilleurs vœux à l'aube de l'année 1984.



De gauche à droite :

MM. Jean-Paul BOCHATON, Gilbert LAZARETH, Mlle Agnès GRANJUX, Mme Marie BLANC, MM. Gabriel BLANC, Michel REBET, Guy ESSEVAZ-ROULET, Gérard CHESSEL, Lucien MAGNIN et René PERTUISSET.



Villa  
clef en main  
et sur mesure

FRONT DE LAC 74500 EVIAN

Tél. (50) 75.46.68

**DURONZIER CHASSEUR**

Ville • Mode

EVIAN

**BOUM SHOP**

Sports  
Détente

# Entreprise Bartoloméo Leonarduzzi

MAÇONNERIE

Avenue de Maxilly  
NEUVECELLE — EVIAN  
Tél. 75.24.97

# La Verniaz

Country-Club d'Evian

TENNIS - EQUITATION

PISCINE CHAUFFÉE

Ouvert de Février à Novembre - Tél. 75.04.90

# L'OURSON



Jeux  
Jouets  
Modélisme  
Cadeaux

6, rue Nationale  
74500 EVIAN  
Tél. 75.21.24

# Lombard

MATÉRIAUX  
DE CONSTRUCTION  
CARRELAGES — FAÏENCES  
ISOLATION — COUVERTURE

MENUISÉRIES GIMM

Avenue de la Gare  
74500 EVIAN Tél. 75.02.28 - 75.07.84

A NEUVECELLE  
déjeunez ou dînez au

# Café Royal

et profitez du cadre  
prestigieux du Royal Hôtel

TÉL. 75.14.00 OUVERT D'AVRIL A OCTOBRE



# QUIBLIER-PNEUS

Rue du Commerce  
Tél. (50) 71.38.72  
THONON  
(proximité  
passage à niveau  
des Vallées)

Tourisme - Poids lourds  
Agraire - G.C.

Equilibrage  
tourisme  
et poids lourds

Quiblier, c'est la sécurité !

# Libres propos d'une travailleuse neuvecelloise à Genève

Il y a quelques jours, un samedi pour tout dire, rue de la Monnaie, à Evian, je rencontrais une connaissance qui s'ingénia, aussitôt liquidés les préambules de salutations, à me dégoûter des longs trajets que j'effectue quotidiennement vers le cité de Cabvin. Elle était accompagnée d'une parente genevoise qui elle, me dégoûta du trajet du retour. Elles avaient, l'une et l'autre, la mine compatissante et un tantinet réprobatrice de ceux qui envient une situation peu enviable.

Que répondre à ces deux commères, sinon que dans un sens elles ont raison alors que dans un autre, l'appât du gain s'impose ? D'un côté de la frontière, on nous ouvre cette soi-disante mine d'or, de l'autre on ne nous envie rien, on nous plaindrait plutôt. Mais cela revient au même puisque nous sommes étrangers à notre lieu de travail et considérés comme quasi-étrangers à notre domicile. Ce sentiment est valable pour

tous les frontaliers, mais dans une moindre mesure pour ceux qui travaillent à Lausanne ou en Valais où la mentalité s'apparente à la nôtre.

Alors, me direz-vous, pourquoi Genève ? Aller travailler en Suisse, cela se comprend encore pour autant qu'il s'agisse des cantons de Vaud et Valais plus proches. Vous savez bien que le Chablais ne peut pas fournir du travail à chacun de ses habitants et que les nouvelles implantations, pour la plupart, ne tiennent pas leurs promesses. Vous êtes conscients des difficultés de l'emploi en France et aussi du déchirement causé par un exil de ce canton d'Evian privilégié par la beauté de ses paysages. Mais l'entendement vous échappe lorsque vous considérez, de façon un peu moins poétique, les inconvénients d'un emploi à Genève avec domicile dans la région évianaise :

- trajets longs et fastidieux sur des routes pas toujours sûres (en moyenne 100 km par jour avec, les lundis, profusion de camions) ;
- des transports en commun peu adaptés (nous attendons avec impatience l'instauration des trains aux horaires et aux communications si pratiques que l'on nous fait espérer depuis quelques temps, ce qui nous ferait bénéficier d'une économie certaine vu les prix actuels de l'essence) ;
- imposition à la source en Suisse, contrairement aux autres frontaliers qui, eux, déclarent leurs revenus en France... et sur l'honneur ;
- et, pour autant qu'un conjoint travaille en France, double imposition (que je maintiens à considérer comme telle malgré l'opposition de certains organismes à ce point de vue) avec justificatif de l'employeur obligatoire ;
- assurances maladies obligatoires et personnelles chères ;
- politique de ségrégation de certaines entreprises qui n'hésitent pas à muter des frontaliers (même cadres) dans des places moins dangereuses à l'égard du secret des affaires ;
- enfin, différence de mentalité avec Genève, ville internationale, moins accessible.

Alors, me direz-vous, les salaires plus élevés pratiqués dans ce canton valent-ils la chandelle ?

A ceci, je répondrai cela :

Si un emploi équivalent nous était donné chez nous, nous n'hésiterions pas, mais... je ne m'attarde pas sur la question.

Nous rapprocher de Genève serait une solution si les attaches n'étaient pas si profondes. Certes, quelques-uns d'entre nous sont des "produits d'importation" ayant déjà travaillé à Genève avant d'habiter dans le canton d'Evian, mais tous nous possédons quelque chose dans la région qui nous retient (maison, famille, etc...).

De plus, pour la plupart, nous avons une quinzaine d'années de route à notre compteur et même plus, dont l'origine remonte à des temps où les offres d'emplois plus alléchantes étaient aisément accessibles aux étrangers. C'est en grande partie cette ancienneté acquise qui nous empêche de renoncer aux kilomètres qui nous pèsent.

En ce qui concerne la mentalité, ce n'est quand même pas pas un pis-aller. On trouve des gens charmants partout.

Enfin, nous ne sommes qu'une minorité (les chiffres sont tenus secrets par les organismes compétents). Aussi l'absurde ne prend-il pas des proportions anormales, d'autant plus que le salaire à la fin du mois n'est pas du tout négligeable.

Voilà ce que j'aurais pu répondre à mes amies de la rue de la Monnaie ce samedi-là. Mais nous nous sommes quittées très rapidement sans plus d'explications, trop préoccupées que nous étions des choses qui nous restaient à faire et du temps qui nous manquait.

Aussi leur demanderai-je, pour autant qu'elles me lisent à cette heure, de ne point compatir ni d'envier quoi que ce soit, mais d'avoir une petite pensée le matin en se levant pour ces travailleurs particuliers qui ont dû se lever un heure plus tôt afin de rejoindre leur gaine-pain.

Anne-Marie Collomb.



MATERIAUX

## p. novarina

34, Avenue des Vallées  
128, Boulevard de la Corniche  
THONON-LES-BAINS - Tél. (50) 71.25.98

TOUS LES MATERIAUX NOUVEAUX  
TOUS LES MATERIAUX SPECIAUX

la cuisine  
au naturel

Ets  
**Mudry**  
et fils  
cuisines

Hall Expo-Ateliers  
Rte d'Armoy — THONON  
TEL. 713543

**FABRICANT**

CONCESSIONNAIRE

**COMERA**

studio photos

Angel  
**MOROSATO**

IDENTITÉ MINUTE  
PORTRAIT - MARIAGE

3, rue de la Touvière  
(près Banco)  
Tél. (50) 75.35.44  
**74500 EVIAN**

Richard  
Leonarduzzi

ARTISAN

CARRELAGE

FAIENCE

MARBRE

Chemin des Houches  
**NEUVECELLE - 74500 EVIAN**

Tél. 75.29.55

Droguerie de la Monnaie

PEINTURES - OUTILLAGES

PAPIERS PEINTS

REVETEMENTS DE SOLS

PARFUMERIE

10, rue de la Monnaie  
**74500 EVIAN**  
Tél. 75.05.89

Equipements K7

Ets Loridan Père et Fils

FABRICATION

ACCESSOIRES AUTO

**74500 NEUVECELLE SUR EVIAN**

Tél. (50) 75.10.79

Telex : Loridan 380152 F

## concours maisons et balcons fleuris 1983



### 1. HOTELS ET RESTAURANTS

1. Restaurant CHEZ DANIC - Grande-Rive
2. Hôtel PANORAMA - Grande-Rive  
LA VERNIAZ et LE ROYAL (ex-aequo)  
hors concours

### 2. MAISONS

1. BLANC Gabriel - Avenue de Milly  
(1<sup>er</sup> grand prix)
2. ALPHONSE Joseph - Avenue d'Evian
3. DUMONT Edmond - Route de Grande-Rive
4. AUBRY Joseph - Route de Grande-Rive  
CHESSEL Eugène - Avenue Seuvay  
GALLET Guy - Parc de Maraiche  
MAGNIN Guy - Avenue Seuvay  
POUX René - Pré-de-l'Abbaye
9. PAGNIER Pierre - Pré-de-l'Abbaye
10. BONNEVIE Michel - Rue des Pêcheurs  
BUTTAY Paul - Avenue de Lécherot  
DUCRET André - Pré-de-l'Abbaye  
ESSEVAZ ROULET Guy - Avenue de Milly  
FELICI Yves - Chemin des Confertes  
GAILLET Pierre - Avenue de Montigny  
JACQUIER Rosine - Avenue de Maxilly
17. PICHOT Joséphine - Avenue de Montigny
18. LAZARETH Micheline - Avenue de Lécherot
19. LYET André - Avenue du Flon.

### 3. BALCONS

1. ROY Paul - Résidence Le Milly (1<sup>er</sup> grand prix)
2. VOLDOIRE Marius - Avenue Seuvay
3. LARGE Christian - Route de Grande-Rive
4. BONNEVIE Gilbert - Route de Grande-Rive
5. HAON Marcelle - Avenue de Maraiche
6. GRUBER Alain - Avenue de Verlagny
7. DIDES Christian - Avenue du Flon
8. BUTTAY Georges - Avenue de Lécherot

### ONT ÉTÉ REMARQUÉS :

- COMETTI André - Pré-de-l'Abbaye
- DEHIER Marie - Le Pré-des-Portes
- FOREL Serge - Avenue de Maraiche
- FOUQUES Jeanne - Avenue du Flon
- GRANJUX François - Avenue de Verlagny
- JACQUIER Louis - Chemin des Houches
- JACQUIER Marcel - Avenue de Maxilly
- LAURENT Appoline - Avenue de Verlagny
- LEONARDUZZI Richard - Chemin des Houches
- LOVICU Ananio - Avenue de Verlagny
- MILANI René - Avenue de Milly
- MORAN Michel - Chemin des Chênes
- PITTET Serge - Pré-de-l'Abbaye
- SOSTARIC Valentin - Chemin des Confertes
- TARRANO Roger - Avenue Seuvay
- VESIN François - Avenue de Milly

### OBSERVATIONS DU JURY

Après avoir visité la Commune de NEUVECELLE, le jury estime que certaines personnes classées seraient dignes de participer à un concours départemental de fleurissement de la France.

Seuls ont été retenus pour le classement, les fleurissements visibles de la route.

### PRIX SPÉCIAL D'ENCOURAGEMENT DU JURY

A toutes les personnes ayant eu le courage d'avoir conservé "LES CROSSES", dernier témoignage d'un patrimoine local en voie d'extinction.



# LES FILS DE J. BAUD S.A.

**A votre service...  
dans ses 5 départements :**

- Combustibles
- Produits métallurgiques
- Quincaillerie
- Electro-ménager
- Primagaz

3 bis, rue Nationale - Evian - Tél. : (50) 75.07.28



s.a.r.l.

**TRANSACTIONS  
IMMOBILIÈRES  
THONONAISES**

Carte Professionnelle T 44 74

**Etudes et Créations  
d'Ensembles Immobiliers  
Immeubles - Villas - Chalets  
Terrains - Constructions**

13, place Jules-Mercier, 13  
**THONON-LES-BAINS**  
74200 - Hte-Sav. - Tél. (50) 71.07.62

# PERNOLLET FRÈRES

**AMENAGEMENT EXTERIEUR  
CREATION - ENTRETIEN**

25, avenue de Larringes  
**74500 EVIAN**  
Tél. (50) 75.26.41

# Lucien ROCH maçonnerie

Tél. 75.23.35 **NEUVECELLE**  
Chemin des Houches **EVIAN**

# garage sautenet

AGENT RENAULT - SAVIEM

REPARATIONS  VENTES

Tél. 75.00.22 **74500 EVIAN**

# Bruno VERGORI

**ARTISAN**

**MENUISERIE  
EBÉNISTERIE  
FORMICA  
Agencement magasins**

Zone Industrielle  
**NOYER-ALLINGES**  
74200 THONON  
Tél. (50) 71.21.65

# état civil année 1883

\*\*\*\*\*

## NAISSANCES

Le 16 janvier 1883, Frédéric MÜLLER, fille d'Henri et de Françoise MILLET, domiciliés au hameau de Grande-Rive.

Le 10 février 1883, Hélène DEGRANGE, fille d'Auguste et de Marie-Louise POLLIENNE, domiciliés au Hameau de Grande-Rive.

Le 21 février 1883, Alphonse MAGNIN, fils de Frédéric et de Marie TRINCAT, domiciliés au Hameau de Chez Seuvay.

Le 24 février 1883, Marie-Louise LAURENT, fille de Joseph et de Antoinette CHEVALLAY, domiciliés au Hameau de Verlagny.

Le 10 mars 1883, Marcellin ALLEMAND, fils de Marie et de Marie COLLIARD, domiciliés au Hameau de Chez Granjux.

Le 17 mars 1883, Marie-Joséphine DUFOUR, fille de François et de Marie GREPILLAT, domiciliés au Hameau de Grande-Rive.

Le 28 mars 1883, Ernest, Bélonny LEVRAY, fils d'Ernest et de Rosalie RAYMOND, domiciliés au Hameau du Rond-Point.

Le 12 mai 1883, Joseph CARDINAUX, fils de François et de Julie CACHAT, domiciliés au Hameau de Grande-Rive.

Le 20 mai 1883, Marie-Magdeleine LAURENT, fille de François et de Joseph LAZARETH, domiciliés au Hameau de Valère.

Le 23 mai 1883, Marie Pauline JACQUIER, fille d'Amédée et de Marie-Marguerite BURNET, domiciliés au Hameau de Maraiche.

Le 3 juin 1883, Auguste MUSY, fils de Pierre et de Péronne COFFY, domiciliés au Hameau de Grande-Rive.

Le 6 juin 1883, Auguste MUSY, fils de François et de Sophie DUCRET, domiciliés au Hameau de Grande-Rive.

Le 6 juillet 1883, Léontine MUSY, fille de Léon et d'Anastasia MARCHAND, domiciliés au Hameau de Grande-Rive.

Le 5 septembre 1883, Lucien GRANJUX, fils d'Honoré et d'Elisabeth DUTRUEL, domiciliés au Hameau de Grande-Rive.

Le 21 septembre 1883, Marguerite BRACONNAY, fille de Louis et de Marie JACQUIER, domiciliés au Hameau de Grande-Rive.

Le 4 octobre 1883, Marie Angélique DUFORNET, fille de Florentin et de Françoise VESIN, domiciliés au Hameau de Grande-Rive.

Le 14 octobre 1883, Elisabeth BONNEVIE, fille d'Alexis et d'Eugénie BONNEVIE, domiciliés au Hameau de Grande-Rive.

Le 30 octobre 1883, Damase ALLEMAND, fils de Gaspard et de Julie LAZARETH, domiciliés au chef-lieu.

Le 5 novembre 1883, Blanche BRACONNAY, fille de Charles et de Louise BURILLE, domiciliés au Hameau de Grande-Rive.

Le 29 novembre 1883, Philomène PERRET, fille de Jean et de Marie CHEVALLAY, domiciliés au Hameau de Verlagny.

Le 11 décembre 1883, Marie CARABACCIO, fille de Françoise, domiciliée au Hameau de Milly.

## MARIAGES

Le 28 mars 1883, Pierre Joseph LAURENT, cultivateur, et Marie-Julie LAURENT, sans profession.

Le 4 avril 1883, Joseph GURNEL, cultivateur, et Julie DEGRANGE, domestique.

Le 28 avril 1883, Amédée LAZARETH, cultivateur, et Julie RAYMOND, sans profession.

Le 25 juillet 1883, Ezéchiel SONCINI, cocher, et Marie Justine BLANC, tailleuse.

Le 1<sup>er</sup> octobre 1883, Florentin DUFORNET, pêcheur, et Françoise VESIN, cultivatrice.

## DÉCÈS

Le 1<sup>er</sup> janvier 1883, Adélaïde CRETALLAZ née HOMINAL, 25 ans, domiciliée au Hameau de Verlagny.

Le 9 février 1883, Vincent BIDAL, 72 ans, domicilié au Hameau de Milly.

Le 22 février 1883, Claude COLLIARD, 79 ans, domicilié à NEUVECELLE.

Le 5 mars 1883, Péronne MAGNIN née BRACONNAY, 84 ans, domiciliée au Hameau de Milly.

Le 13 mars 1883, Andréar GAILLET née BUTTAY, 88 ans, domiciliée au Hameau de Grande-Rive.

Le 14 mars 1883, Pierre BOCH, 2 mois, domicilié au Hameau de Maraiche.

Le 28 avril 1883, Claudine DUCRET née COMMAND, 76 ans, domiciliée au Hameau des Confertes.

Le 3 mai 1883, Nicolas DUFFOURD, 79 ans, domicilié au Hameau de Milly.

Le 28 mai 1883, Marie BRACONNAY, 76 ans, domiciliée au Hameau de Grande-Rive.

Le 4 juillet 1883, Marie ALLEMAND née SERVOZ, 75 ans, domiciliée au chef-lieu.

Le 3 août 1883, Jean Marie PINGET, 59 ans, domicilié au Hameau de Chez Seuvay.

Le 12 août 1883, Gasparine DUFFOURD née BRUCHON, 82 ans, domiciliée au Hameau de Milly.

Le 17 octobre 1883, François JACQUIER, 64 ans, domicilié au chef-lieu.

Le 13 novembre 1883, Pauline MAGNIN, 51 ans, domiciliée au Hameau de Chez Seuvay.

Le 15 novembre 1883, François ECHERNIER, 78 ans, domicilié au Hameau de Maraiche.

Le 8 décembre 1883, Angélique GIROUD, 69 ans, domiciliée au Hameau de Maraiche.

une banque régionale  
spécialiste du financement  
des P.M.E.

et de la gestion du patrimoine  
des particuliers...

**banque  
Laydernier**

15, rue Nationale - 74500 EVIAN  
Tél. 75.17.00

## AU MUGUET

L. et P. DECURNINGE  
35, rue Nationale  
EVIAN  
Tél. (50) 75.26.28

Toutes compositions florales  
MARIAGES - DEUILS



Fleurop - Interflora

Livraisons dans la région

Un coin sympa d'Evian  
ouvert toute l'année

**Pizzeria - Grill  
"au feu de bois"**

**LE PARIS**

Hiver :  
fermeture hebdomadaire  
mercredi et jeudi

A côté du Casino  
Tél. 75.27.20

## POMPES FUNÈRES GÉNÉRALES

Quai de Blonay  
74500 EVIAN  
Tél. 75.12.72

2, rue de l'Hôtel-de-Ville  
74200 THONON  
Tél. 26.46.66



Tous travaux routiers  
Terrassement  
Assainissement  
Revêtements spéciaux  
Tennis central court

concessionnaire  
exclusif des procédés : **CHEVRON  
CANADA-TENN**

**SCREG  
Rhône-Alpes**

Siège social : 48, bd Marcel-Sembat  
69200 VÉNISSIEUX  
25-27, rue de la Crête - CRAN-GEVRIER  
B.P. 295 - 74008 ANNECY CEDEX - Tél. 67.28.88



**MICHEL MOROSATO**

NEUVECELLE  
Tél. (50) 75.23.90

# état civil du 1<sup>er</sup> décembre 1982 au 30 novembre 1983

\*\*\*\*\*

### NAISSANCES

Le 27 décembre 1982 à EVIAN-LES-BAINS, François HEILGENSTEIN, fils de Daniel et de Nicole POUVY, le Parc de l'Abbaye.

Le 7 février 1983 à EVIAN-LES-BAINS, Sophie JACQUEMIN, fille de Bernard et de Jacqueline MAITRE, chemin des Houches.

Le 16 février 1983 à EVIAN-LES-BAINS, Stéphanie ROCH, fille de Noël et d'Isabelle LUGRIN, avenue de Maraiche.

Le 1<sup>er</sup> mars 1983 à EVIAN-LES-BAINS, Aurélie CHESNEL, fille de Patrick et de Paulette ESNARD, Foyer des Jeunes Travailleurs, avenue d'Evian.

Le 2 mars 1983 à EVIAN-LES-BAINS, Sylvie BENOIT, fille de Serge et d'Agnès LACROIX, chemin des Peupliers.

Le 12 mars 1983 à EVIAN-LES-BAINS, Claire PASTOR, fille de Jean-Pierre et de Patricia DE PICCOLI, route de Grande-Rive.

Le 29 avril 1983 à THONON-LES-BAINS, Sarah MAILLET, fille de Marcel et de Ghislaine CHARLES, avenue de la Creusaz.

Le 20 mai 1983 à EVIAN-LES-BAINS, Laurène LAMY-CHAPUIS, fille d'Alain et de Catherine SIMON, avenue d'Evian.

Le 20 mai 1983 à EVIAN-LES-BAINS, Elisabeth RUNGIAH, fille de Balah et de Shusheela VALYDON, Foyer des Jeunes Travailleurs, avenue d'Evian.

Le 15 juillet 1983 à EVIAN-LES-BAINS, Jérôme DIAS COSTA, fils d'Antonio et de Lydie FABRELLO, avenue de Milly.

Le 20 septembre 1983 à EVIAN-LES-BAINS, Sébastien CHESSEL, fils de Gérard et de Marie-Louise MICHOU, avenue de Forchex.

Le 27 septembre 1983 à EVIAN-LES-BAINS, Vincent BUTTAY, fils de Marcel et de Josiane BATTENDIER, avenue de Lécherot.

Le 7 octobre 1983 à THONON-LES-BAINS, Yoann LAZARETH, fils de Marcel et de Jacqueline CLERC, avenue de Lécherot.

Le 9 octobre 1983 à EVIAN-LES-BAINS, Damien BRON, fils de Jean-Jacques et de Anne-Marie BOCHATON, Bois Ramé, avenue de Verlagny.

Le 13 octobre 1983 à EVIAN-LES-BAINS, Erwan BUTTAY, fils de Dominique et de Irène GUILLOTIN, avenue de Lécherot.

Le 20 octobre 1983 à THONON-LES-BAINS, Gérald RICHARD, fils de Patrick et de Christiane TRABICHET, avenue de Maxilly.

Le 4 novembre 1983 à EVIAN-LES-BAINS, Karine BONDAZ, fille de Jean-Paul et de Maryse ORIEUX, chemin de Gravanne.

Le 23 novembre 1983 à THONON-LES-BAINS, Pascal PHILIPPE, fils de Bruno et de Hélène SALADIN, avenue de Maraiche.

### MARIAGES

Le 11 décembre 1982, Jean-Paul GAVARD-PERRET, professeur, domicilié à SEYNOD, 3, impasse des Vernes, et Marie-Laure BRUNIER, professeur-stagiaire, domiciliée à NEUVECELLE, avenue de la Creusaz.

Le 22 janvier 1983, Jean-Pierre GREPILLAT, cuisinier, domicilié à NEUVECELLE, route de Grande-Rive, et Aline BOUFFIER, sans profession, domiciliée à LUS-LA-CROIX-HAUTE, La Caire (Drôme).

Le 12 mars 1983, Yvan BILLY, assureur, domicilié à ANNECY, 14, rue de la Poste, et Marie-Claude SYLVAIN, agent des douanes, domiciliée à NEUVECELLE, avenue des Châtaigniers.

Le 25 juillet 1983, Jean-Jacques BATAL, musicien, domicilié à NEUVECELLE, chemin des Houches, et Joëlle BERTEAU, professeur de danse, domiciliée à NEUVECELLE, chemin des Houches.

Le 12 août 1983, Carlos FERNANDEZ, radiateuriste automobile, domicilié à NEUVECELLE, rue du Lac, et Elisabeth QUERE, sans profession, domiciliée à NEUVECELLE, rue du Lac.

Le 3 septembre 1983, Eric REBET, comptable, domicilié à NEUVECELLE, chemin de Gravanne, et Béatrice BONDAZ, dactylographe, domiciliée à EVIAN-LES-BAINS, Le Beauregard, avenue d'Abondance.

Le 16 avril 1983 à CHAMPANGES, Hubert JACQUIER, électricien, domicilié à NEUVECELLE, chemin des Houches, et Pierrette CHEVALLAY, secrétaire, domiciliée à CHAMPANGES.

Le 7 mai 1983 à LA NORVILLE (Essonne), Michel BONNEAU, cuisinier, domicilié à NEUVECELLE, avenue de Maraiche, et Marie-Christine DUPAS, infirmière, domiciliée à LA NORVILLE, 41, rue de Mondoville (Essonne).

Le 25 juin 1983 à VACHERESSE, Alain LAIDIN, monteur en ventilation, domicilié à NEUVECELLE, route de Grande-Rive, et Evelyne TAGAND, secrétaire médicale, domiciliée à VACHERESSE, Leschaux.

Le 2 juillet 1983 à THONON-LES-BAINS, Georges BLERY, chef de rayon, domicilié à NEUVECELLE, avenue de la Creusaz, et Chantal CHEVILLET, sans profession, domiciliée à THONON-LES-BAINS, 5, chemin de la Ratte.

Le 10 septembre 1983 à THONON-LES-BAINS, Thierry GRATALOUP, agent d'entretien, domicilié à THONON-LES-BAINS, commune associée de Marin, chemin Frézier, et Cathy VOISIN, aide-soignante, domiciliée à NEUVECELLE, Foyer des Jeunes Travailleurs, avenue d'Evian.

Le 12 novembre 1983, Jacques BAILLET, pharmacien-biologiste, et Ursula BERSCH, sans profession, domiciliés à NEUVECELLE, avenue de Lécherot.

### DÉCÈS

Le 10 décembre 1982, Rose SUART née BROEDERS, 78 ans, avenue d'Evian.

Le 17 décembre 1982, Georges BONNEVIE, 85 ans, avenue de Maraiche.

Le 31 décembre 1982, Yvonne GRANJUX née LAURENT, 78 ans, avenue de Verlagny.

Le 13 janvier 1983, Catherine BLANC, 20 ans, avenue de Milly.

Le 13 février 1983, André COLLOMB, 57 ans, avenue de Milly.

Le 4 avril 1983, Lucienne CROSET née BRACONNAY, 75 ans, route de Grande-Rive.

Le 16 avril 1983, Joseph REBET, 84 ans, rue des Bains, Evian.

Le 28 mai 1983, Armanche PONT, 61 ans, avenue de Forchex.

Le 18 juin 1983, André CHARLES, 57 ans, Garage Royal.

Le 24 juin 1983, Hélène GUERIN, 70 ans, route de Grande-Rive.

Le 23 juillet 1983, Ferdinand MIRAUX, 86 ans, avenue d'Evian.

Le 30 septembre 1983, Joseph BIGNARDI, 79 ans, avenue de Forchex.

Le 9 novembre 1983, Magdeleine DUPRÉ née DAILLEN-COURT, 77 ans, avenue de la Creusaz.

1984

# Elections au Parlement Européen

*Voyages*

## SAT

licence A. 285

11, av. J.-Ferry  
74200 Thonon  
tél. 71.00.88 +  
télex : 385.002. LES CARS VERTS

**réservation électronique  
pour le monde entier**

## L'IMMOBILIÈRE DU LÉMAN

TRANSACTIONS  
SUR IMMEUBLES  
ET FONDS DE COMMERCE  
GESTION IMMOBILIERE

3, rue des Ursules, « Le Belvédère »  
THONON — Tél. (50) 26.14.86

•

A EVIAN : **AGENCE 74**  
3, place du Port — Tél. (50) 75.23.88

## Marbrerie J. Calderara

5, rue des Pêupliers  
Tél. 71.42.76 (domicile)

**Atelier :**  
avenue de Champagne  
Tél. 72.76.19

**Devis gratuit sans engagement**  
**Monument toutes qualités**  
**Caveaux**

## Ets FAVRE-LAGROIX sarl

Le Rond Point - NEUVECELLE  
EVIAN - Tél. (50) 75.23.97 - 75.30.83

■

gaz

sanitaire

chauffage

POMPES A CHALEUR  
REGULATIONS  
BRULEURS A MAZOUT  
CHAUDIERES A GAZ

installations

dépannages

entretien

■

**ENTREPRISE  
D'ELECTRICITÉ GÉNÉRALE**

## R. JACQUIER

S.A.R.L. au capital de 100.000 F.

**MAXILLY SUR LÉMAN**  
**74500 EVIAN LES BAINS**  
Tél. (50) 75.22.52

# evian®

pure et équilibrée

1984 est une année électorale. Encore, allez-vous me dire ! Eh oui, nous vivons en démocratie. Ce mot nous vient du grec "demokratia", de "demos", peuple et "kratos", autorité, ce qui signifie gouvernement du peuple par lui-même. Les philosophes du XVIII<sup>e</sup> siècle appelaient cela : le droit pour le peuple de désigner et de contrôler le gouvernement de la nation. C'est donc essentiellement l'autogouvernement de tout le peuple. Cela se concrétise par des élections périodiques, au suffrage universel, de représentants qui acceptent d'exercer leur pouvoir selon des règles fixées par une Constitution. Or, l'élection n'a de sens que s'il y a plusieurs candidats entre qui choisir, c'est-à-dire plusieurs programmes, plusieurs partis. C'est cette pluralité des partis qui est le fondement de la démocratie, à condition cependant que l'on respecte les libertés de pensée, d'expression, d'association et d'information des citoyens.

Grâce à cette démocratie, nous avons voté en 1981 (élections présidentielles et législatives), en 1982 (élections cantonales), en 1983 (élections municipales) et nous voterons donc en 1984 (élections européennes) en sortant cette fois-ci de notre cadre national. Il me semble que nous allons bien souvent aux urnes ; ne pourrions-nous pas, comme le font d'autres pays, grouper certaines élections ? Il n'est pas bon pour un pays d'être constamment en campagne électorale, car trop d'énergie et de temps sont ainsi souvent gaspillés. N'oublions pas qu'à ces élections nationales s'ajoutent de nombreuses élections partielles, régionales ou locales, qui sont génératrices d'autres luttes sous prétexte de tests nationaux. Une nation a besoin de périodes calmes, son salut est dans la paix sociale. Les vocables "droite", "gauche" doivent parfois s'effacer pour laisser la place à une coopération de tous, travaillant dans le même sens, c'est-à-dire pour le plein épanouissement de chaque citoyen et de la nation toute entière. Comme l'union fait la force, chacun doit amener sa pierre pour construire l'avenir et pour sortir de la crise et c'est là que les paroles de José Ortéga y Gasset : "Être de droite ou être de gauche, c'est être hémiplogique", prennent tout leur sens et doivent donner à réfléchir.

Après ces quelques considérations, passons maintenant à l'élection des membres du Parlement Européen. Nous allons d'abord parler de l'Europe : histoire, structure, institutions et plus particulièrement du Parlement Européen : élections, pouvoirs, compétence, organisation, fonctionnement.

## I - EUROPE

### 1. HISTOIRE :

Le mot "Europe" a fait son apparition dès le VII<sup>e</sup> siècle avant J.C. Europe est une héroïne mythologique, l'une des trois mille Océanides ou une Phénicienne enlevée par Zeus qui avait pris pour la séduire la forme d'un taureau. Pourquoi son nom a-t-il été donné à un territoire ? Là, le mystère n'a pas été perçu. Hérodote, au V<sup>e</sup> siècle avant J.C., se posait déjà la question : "Le plus curieux, c'est que la Tyrienne Europe était de naissance asiatique et n'est jamais venue sur cette terre que les Grecs appellent maintenant Europe". Hérodote avait fixé la limite orientale de l'Europe au Tanaïs (le Don), aujourd'hui elle s'étend jusqu'à l'Oural.

Aristote estime que "les nations de l'Europe sont pleines de courage, mais parfois déficientes en intelligence". Sous les Romains le mot "Europe" apparaît peu ; il disparaît, complètement sous les Barbares (III<sup>e</sup> et VII<sup>e</sup> siècle). Puis la conquête arabe fait resurgir le mot même d'Europe. En 769, Isidore le Jeune (Espagnol) appelle l'armée de Charles Martel l'armée "des Européens". En 799, le poète Angibert appelle Charlemagne "chef vénérable, roi et père de l'Europe". L'Europe coïncide alors approximativement avec les pays de l'actuel Marché commun. Au Moyen Age, le mot Europe cède la place à celui de Chrétienté, les Européens reprennent conscience de leur originalité lors des grandes découvertes par Christophe Colomb et Vasco de Gama. Aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècle, s'élaborent des projets d'organisation européenne. Mais de 1789 à 1919, un sentiment national gagne tous les pays et, de ce principe des nationalités, va surgir le "nationalisme" qui tourne le dos au concept "Europe". Une question se pose pour Napoléon : a-t-il été un impérialiste rêvant de conquêtes ? Ou a-t-il songé à unifier l'Europe ? En 1848 apparaît l'expression "Etats unis d'Europe". En 1850, Victor Hugo écrit : "Un jour viendra où l'on verra ces deux groupes immenses, les Etats Unis d'Amérique, les Etats Unis d'Europe, se tendant la main par-dessus les mers". Mais ce mouvement est arrêté en 1871, par la victoire de l'Allemagne sur la France. Là, on peut relever les paroles de Bismarck : "Qui parle d'Europe à tort".

Nous ne pouvons oublier le drame de l'Europe (1920-1945). Romain Rolland déclare, en septembre 1914 : "La guerre est un crime contre l'Europe". Hitler proposa "l'Europe nouvelle", mais cette Europe de l'esclavage fut vaincue par les Alliés et par la résistance des peuples.

Nous parlerons du mouvement de l'Europe après 1945 dans un autre chapitre.

## 2. STRUCTURE :

Selon une conception traditionnelle, l'Europe s'étend de l'Atlantique à l'Oural. Sa superficie est de 10 millions de km<sup>2</sup>. Elle est quatre fois moins étendue que les Amériques ou l'Asie, trois fois moins que l'Afrique et elle n'occupe que 6,75 % des terres émergées.

L'Europe compte, non compris la portion soviétique, 455 millions d'habitants, soit 92 au km<sup>2</sup> (pour l'ensemble du monde, elle n'est que de 25). Avec les Russes d'Europe, le total atteint 620 millions (17 % de la population mondiale). Mais une grave menace pèse sur l'Europe, c'est la dénatalité. La natalité européenne est la plus basse du monde et elle ne permet plus le renouvellement des générations. La proportion des personnes âgées augmente. Tout cela aura, à partir de l'an 2000, de graves répercussions sur nos retraites.

## 3. INSTITUTIONS EUROPÉENNES :

L'Europe est aujourd'hui divisée, de part et d'autre de l'Elbe et de l'Adriatique, par une ligne de partage idéologique et politique. Nous distinguons les organisations de l'Europe de l'Ouest et de l'Europe de l'Est. Nous ne parlerons que de la première. Comment cette Europe peut-elle être une "troisième force" entre les deux puissances que sont les Etats-Unis et l'U.R.S.S. et qui dominent le monde ? L'union seule peut offrir cette chance, mais de nombreux obstacles doivent être surmontés. Dès 1947 se sont multipliés des mouvements en faveur d'une union européenne.

### a) Organisation de Coopération et de Développement Economiques (O.C.D.E.) :

Les conférences de Paris, du 12 juillet 1947 et du 15 mars 1948, aboutissent au traité constitutif de l'O.E.C.E. (Organisation Européenne de Coopération Economique), signé le 16 avril 1948. L'O.E.C.E. a assuré la libération des échanges, facilité la reprise économique après la guerre, augmenté la productivité et coordonné les différentes politiques économiques nationales. Ces objectifs remplis, elle décide d'aider le développement des pays les moins favorisés et, en janvier 1960, elle devient l'O.C.D.E. Elle joue un rôle important dans le domaine nucléaire et dans l'aide aux pays sous-développés.

### b) Association Européenne de Libre Echange (A.E.L.E.) :

Sept Etats (Autriche, Danemark, Norvège, Portugal, Suède, Royaume-Uni, Suisse) créent cette association par un traité signé le 4 janvier 1960.

### c) Le Conseil de l'Europe :

Du 7 au 10 mai 1948, 800 personnalités se réunissent à La Haye pour participer au premier Congrès de l'Europe. Un Comité permanent est créé en octobre. Ce Comité décide à Londres, les 27 et 28 janvier 1949, la création d'une organisation européenne, portant le nom de Conseil de l'Europe (formule utilisée par Churchill dans son discours de Zurich, le 19 septembre 1945). Le 5 mai 1949, le statut du Conseil de l'Europe est signé à Londres par dix Etats (France, Grande-Bretagne, Belgique, Hollande, Luxembourg, Irlande, Italie, Danemark, Norvège, Suède). Le nombre des Etats membres s'est accru progressivement : il regroupe 21 membres

aujourd'hui (Grèce, Turquie, Islande, République Fédérale d'Allemagne, Autriche, Chypre, Suisse, Malte, Espagne, Portugal, Liechtenstein). Cet organisme siège à Strasbourg et il est doté d'une assemblée parlementaire consultative de 148 représentants. Il est à l'origine de nombreuses conventions, dont celle des Droits de l'Homme. Ses actions dans les domaines sociaux, culturels, juridiques, ont largement contribué à promouvoir l'idée européenne. Une charte sociale, signée à Turin le 18 octobre 1961, protège les droits des travailleurs et reconnaît, pour la première fois en droit international, le droit de grève.

## 4. COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES :

L'origine remonte à la déclaration que fit Robert Schuman, le 9 mai 1950, au nom du gouvernement français. Il proposait de "placer l'ensemble de la production franco-allemande de charbon et d'acier sous une haute autorité commune dans une organisation ouverte à la participation des autres Etats d'Europe".

### a) Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier (C.E.C.A.) :

Après dix mois de travaux, six pays (R.F.A., Belgique, France, Italie, Luxembourg et Pays-Bas) ont signé et ratifié un traité le 18 avril 1951, créant la C.E.C.A. Elle rentre juridiquement en vigueur le 25 juillet 1952. C'est le marché commun des produits sidérurgiques. Les barrières douanières sont abolies. Son siège a été fixé à Luxembourg. Les deux premiers présidents ont été des Français : Jean Monnet (économiste) et René Mayer.

### b) Communauté Economique Européenne :

Lors de la Conférence de Messine (1-3 juin 1955), on décide de poursuivre l'intégration européenne et, cette fois, sur le plan économique général. L'impulsion est donnée par Paul-Henri Spaak. Le traité qui institue cette communauté ou Marché Commun est signé à Rome, le 25 mars 1957 ; il entre en application le 1<sup>er</sup> janvier 1959. Il instaure une libre circulation des marchandises et des personnes. Il établit une politique agricole commune. La création d'une banque européenne d'investissement permet l'octroi de prêts. Un accord monétaire européen est entré en vigueur en 1959.

### c) Communauté Européenne de l'Energie Atomique : Euratom.

Le traité qui institue cette Communauté a également été signé à Rome, le 25 mars 1957. Les membres sont ceux de la C.E.C.A. et du Marché Commun. Louis Armand, ingénieur français, fut le premier président. L'Euratom a pour mission de "contribuer à la formation et à la croissance rapides des industries nucléaires", à l'élévation du niveau de vie des Etats membres et au développement des échanges avec les autres pays". Sa vocation est économique, technique et scientifique ; il s'agit donc d'abord de développer la recherche et de diffuser les connaissances techniques.

Ces trois communautés ont des organismes communs, bien qu'ayant des objets différents :

— l'Assemblée parlementaire européenne qui a une mission de contrôle sur la C.E.C.A., l'Euratom et le Marché Commun (première session à la Maison de l'Europe à Strasbourg, le 19 mars 1958) ;

— la Cour de Justice dont le rôle est d'assurer le respect du droit dans l'application des traités qui ont institué les trois Communautés.

## II - LE PARLEMENT EUROPÉEN

L'Assemblée parlementaire européenne a pris le titre de Parlement Européen par une résolution du 30 mars 1962.

Ses membres sont issus de dix Etats : R.F.A., Belgique, Danemark, France, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas et Royaume-Uni.

### 1. - UN PARLEMENT POUR L'EUROPE.

Il est le porte-parole de 260 millions de citoyens qui ne sauraient laisser aux seuls industriels et marchands, économistes et techniciens, le soin d'organiser l'Europe dans des domaines qui touchent à leur vie de tous les jours. La communauté se compose d'Etats attachés à la démocratie ; elle ne peut donc être que démocratique. Et s'il est vrai que la démocratie ne se conçoit pas sans parlement, il faut un Parlement pour l'Europe. Il exerce un contrôle sur les décisions politiques prises, au-delà du cadre national, par la communauté européenne, et il veut contribuer à les orienter.

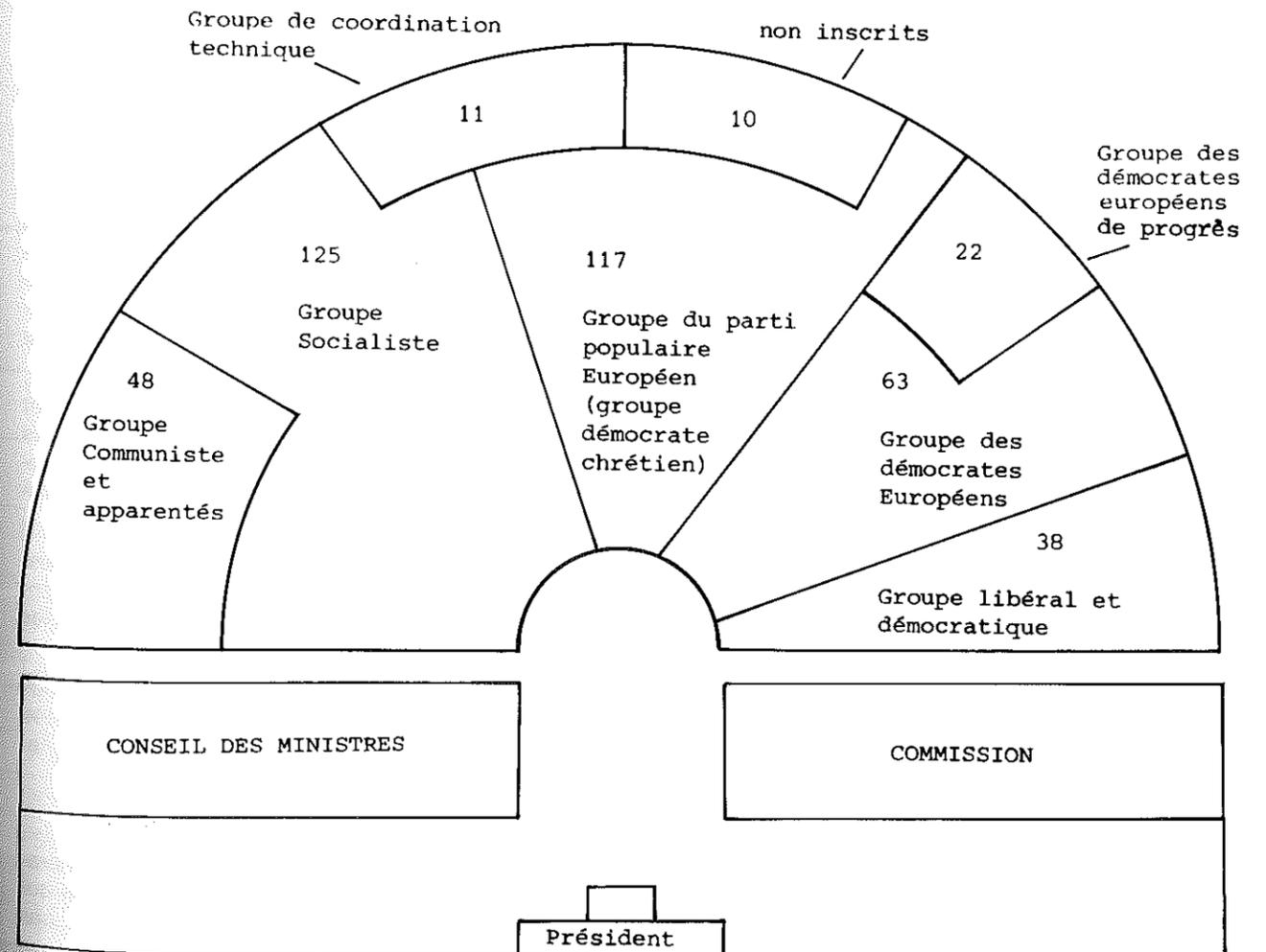
Une Commission, formée de 14 membres indépendants, propose les "lois communautaires" et veille au respect des traités. Le Parlement exerce un contrôle sur l'action de la Commission, contrôle qui s'étend à l'activité du Conseil des 10 ministres des Dix. Ce Conseil statue sur les textes proposés par la Commission. Avant de prendre des décisions, le Conseil est tenu de consulter le Parlement. Le Parlement réagit à tous les événements qui intéressent les citoyens européens. Il est donc également une tribune pour l'opinion publique en Europe.

La Communauté a acquis une autonomie financière, il est donc logique que le Parlement Européen exerce un contrôle direct sur le budget communautaire qui échappe, désormais, totalement à l'examen des Parlements nationaux. Le Parlement arrête le budget et entend le transformer "en un instrument politique destiné à servir au développement de la Communauté".

### 2. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT.

Le Parlement européen est la seule institution communautaire qui se réunisse et délibère en public. Ses débats, ses avis et ses résolutions sont publiés au Journal Officiel des Communautés.

Dans l'hémicycle, les députés ne sont pas groupés par délégations nationales, mais siègent au sein de groupes politiques. Voici la disposition :



**a) Président et Bureau :**

L'ensemble des activités du Parlement est placé sous la direction du président, assisté de douze vice-présidents. Ensemble, ils forment le Bureau. Ils sont élus pour une durée de deux ans et demi. Le premier Président du Parlement élu au suffrage universel fut Mme Simone Veil. En janvier 1982, le député néerlandais, M. Pieter Dankert, lui a succédé. Son mandat s'achèvera avec la première législature (juin 1984).

Le Bureau se réunit avec les Présidents des groupes politiques et avant chaque session du Parlement, il établit le projet d'ordre des travaux.

**b) Commissions :**

17 Commissions spécialisées mettent au point les travaux du Parlement Européen :

- Commission politique
- Commission de l'agriculture
- Commission des budgets
- Commission économique et monétaire
- Commission de l'énergie et de la recherche
- Commission des relations économiques extérieures
- Commission juridique
- Commission des affaires sociales et de l'emploi
- Commission de la politique régionale et de l'aménagement du territoire
- Commission des transports
- Commission de l'environnement, de la santé publique et de la protection des consommateurs
- Commission de la jeunesse, de la culture, de l'éducation, de l'information et des sports
- Commission du développement et de la coopération
- Commission du contrôle budgétaire
- Commission du règlement et des pétitions
- Commission institutionnelle
- Commission d'enquête sur la situation de la femme

Elles préparent les débats de l'Assemblée et garantissent la continuité du contrôle parlementaire.

**c) Groupes politiques :**

Voir composition dans tableau plus haut. Comme dans les Parlements nationaux, ils déterminent les orientations politiques de l'Assemblée.

**d) Comment travaille le Parlement ?**

Il siège généralement une fois par mois pendant une semaine. Les sessions ont lieu à Strasbourg, au Palais de l'Europe. Les commissions se réunissent à Bruxelles, deux à trois jours par mois. Le secrétariat général du Parlement est installé au Centre européen de Luxembourg. Le siège définitif n'a pas encore été fixé. Les débats du Parlement ont lieu, grâce à une interprétation simultanée, dans les sept langues officielles de la communauté : allemand, anglais, danois, français, grec, italien, néerlandais.

*Un aperçu sur le travail en 1981 :*

- séances plénières de 62 jours ou 439 heures
- interventions consignées en 3747 pages
- adoption de 195 résolutions

- 146 avis donnés
- examen de 1000 documents
- 2500 questions écrites et 1000 questions orales posées.

**3. ELECTIONS.**

Evolution du nombre de membres :

- Assemblée commune (1952-57) : 78 membres
- Parlement Européen des Six (1958-72) : 142 membres
- Parlement Européen des Neuf (1973-79) : 198 membres
- Premier Parlement Européen élu au suffrage universel direct (17-7-1979/31-12-1980) : 410 membres
- Parlement européen issu du 2<sup>e</sup> élargissement à la Grèce : 434 membres (1/1/1981).

Depuis juin 1979, date des premières élections européennes, le Parlement européen n'est plus composé de délégués des Parlements nationaux, mais de membres élus au suffrage universel direct tous les 5 ans. Le Parlement compte 434 membres :

France	81	Belgique	24
Italie	81	Grèce	24
R.F. Allemagne	81	Danemark	16
Royaume Uni	81	Irlande	15
Pays-Bas	25	Luxembourg	6

Les membres forment des groupes politiques et non pas nationaux. Ils se répartissent d'après le tableau donné plus haut.

Le Parlement dispose d'un secrétariat qui regroupe à Luxembourg quelque 2.900 fonctionnaires.

**a) La campagne :**

Cette première élection constitue un événement politique de première importance. Cette consultation européenne, en juin 1979, sur des bases nationales a conduit 110 millions de citoyens aux urnes afin de légitimer le processus d'unification de l'Europe entrepris au lendemain de la seconde guerre mondiale.

La campagne qui a précédé le scrutin est souvent apparue comme le prolongement des débats internes à chacun des pays. Les résultats confirment la prédominance des grands partis et la prééminence de l'Europe des Etats sur celle des citoyens.

Les partis ont essayé, de façon plus ou moins poussée selon leur unité au-delà des frontières, de proposer aux électeurs des plates-formes communes pour les grandes familles politiques.

La campagne de chaque pays s'est déroulée en deux temps : campagne "neutre" de sensibilisation financée par la C.E.E. et campagne politique proprement dite.

**b) Les résultats :**

Elections selon le mode de scrutin de liste à la proportionnelle, à l'exception de la Grande-Bretagne qui a conservé le scrutin majoritaire à un tour, par circonscriptions.

La participation électorale est inégale selon les pays :

Italie	85,9 %	France	60,8 %
Luxembourg	85,6 %	Pays-Bas	57,8 %
Belgique	82,0 %	Danemark	47,8 %
Allemagne	65,9 %	Royaume-Uni	32,1 %
Irlande	63,0 %		

La coloration du nouveau Parlement européen est d'orientation centre droit. On est passé d'une Europe à prédominance socialiste à une Europe conservatrice et modérée.

**TABLEAU DES RESULTATS  
PAR PAYS ET GROUPES POLITIQUES**

Groupes politiques	Total	B	DK	D	GR	F	Irl.	I	L	NL	GB
Socialistes	125	7	4	35	10	23	4	14	1	9	18
P.P.E. (Démocrates chrétiens)	117	10	1	42	8	9	4	30	3	10	—
Démocrates européens (conservateurs)	63	—	2	—	—	—	—	—	—	—	61
Communistes et apparentés	48	—	1	—	4	19	—	24	—	—	—
Libéraux et démocrates	38	4	3	4	—	15	1	5	2	4	—
Démocrates européens de progrès	22	—	1	—	—	15	5	—	—	—	1
Groupe de coordination technique	11	2	4	—	—	—	1	4	—	—	—
Non-inscrits	10	1	—	—	2	—	—	4	—	2	1
Total	434	24	16	81	24	81	15	81	6	25	81

**RESULTATS EN FRANCE**

PARTIS	Elections européennes Inscrits : 35.180.531 10 juin 1979 - 81 sièges			Elections nationales Inscrits : 35.179.654 Mars 1978 - 491 sièges		
	Exprimés	%	Sièges	Exprimés	%	Sièges
Socialistes et radicaux de gauche (PS - MRG) Mitterrand	4.763.026	23,50	22	7.054.066	24,70	114
Parti Communiste Français (PCF) Marchais	4.153.710	20,50	19	5.870.340	20,50	86
Union pour la Démocratie Française (UDF) Veil	5.588.851	27,60	25	6.122.180	21,40	122
Rassemblement pour la République (RPR) Chirac	3.301.980	16,30	15	6.451.454	22,60	155
Lutte Ouvrière - Laguiller	622.506	3,08	—			
Europe Ecologie - Fernex	886.819	4,39	—			
5 <sup>e</sup> liste : Servan-Schreiber/Giroud	372.692	1,84	—			
Défense des Intérêts Professionnels - Malaud	281.535	1,39	—	3.083.022	10,80	14
PSU - Bouchardeau	—	—	—			
Eurodroite - Tixier-Vignancour	265.074	1,31	—			
Participation	21.376.245	60,60	81	28.581.062	82,80	491

**RESULTATS A NEUVECELLE**  
**ELECTIONS EUROPEENNES**  
**10 JUIN 1979**

Inscrits .....	895
Votants .....	563 (62,9 %)
Nuls .....	24
Suffrages exprimés .....	539

	Exprimés	%
PS - MRG .....	109	20,22
Régions Europe .....	0	—
PCF .....	95	17,62
UDF .....	174	32,28
(Union pour la France en Europe)		
RPR (Défense des Intérêts .....	103	19,10
de la France en Europe)		
Pour les Etats Unis Socialistes ...	13	2,41
d'Europe		
Europe-Ecologie .....	22	4,08
5 <sup>e</sup> liste : emploi-égalité Europe ...	9	1,66
U.D.I.P. ....	3	0,55
Europe-Autogestion .....	0	—
Union Française pour l'Eurodroite	11	2,04
<b>Total .....</b>	<b>539</b>	<b>100,00</b>

**ELECTIONS NATIONALES (LEGISLATIVES)**  
**12 MARS 1978**

Inscrits .....	860
Votants .....	739 (85,9 %)
Nuls .....	20
Suffrages exprimés .....	719

	Exprimés	%
Bouvier Jérôme .....	23	3,19
(Mouvement Charbonnel-Hamon)		
Debout Michel (Parti socialiste) ...	175	24,33
Ettori Jean (MRG) .....	17	2,37
Néplaz Bernard .....	105	14,61
Pianta Georges (Union Majorité) ..	382	53,13
Samson Christine (Lutte Ouvrière)	17	2,37
<b>Total .....</b>	<b>719</b>	<b>100,00</b>

**ANALYSE**

Une première constatation : les citoyens, tant sur le plan national que sur le plan local, se sentent plus concernés par les élections nationales que par les élections européennes. Les différences de participation sont importantes, elles sont respectivement de 22,2 et 23 %.

Une deuxième constatation : pour les deux consultations, la France reste coupée en deux. La bipolarisation est très nette, surtout pour les élections européennes où les deux grands partis de gauche recueillent 44 % des suffrages et ceux de droite 43,9 %. Aux législatives, la gauche, avec 45,2 % des voix, devance la

droite qui obtient 44 %. La légère avance de la gauche aux élections européennes (0,1 %) lui permet d'obtenir 41 sièges, alors que la droite en obtient 40. Il n'en est pas de même aux élections législatives. La gauche, avec 1,2 % d'avance sur la droite, n'obtient que 200 sièges, alors que la droite obtient 277 sièges. Avec un pourcentage inférieur de 1,2 %, elle est créditée de 77 sièges en plus ! Cela s'explique par l'existence de la proportionnalité aux élections européennes, le suffrage est national, alors que pour les législatives intervient le découpage en circonscriptions et là, il faut signaler un fait historiquement reconnu : généralement, le parti au pouvoir à la veille d'une consultation électorale procède au découpage des circonscriptions de façon à favoriser ses candidats, faussant ainsi le fonctionnement du suffrage universel.

Une troisième constatation : si les pourcentages de participation à Neuvécelle ont été sensiblement les mêmes que sur le plan national, il n'en va pas de même pour les résultats. Comme sur le plan national, les petits partis obtiennent plus de suffrages aux élections européennes qu'aux législatives. Ces voix se répartissent également sur la gauche et sur la droite aux législatives. La gauche devance légèrement la droite sur le plan national, mais elle n'obtient pas les 50 % des suffrages. A Neuvécelle, par contre, la droite les dépasse assez largement et les différences sont importantes. Aux élections européennes, l'avance est de 51,38 % — 37,84 % = 13,54 % et aux législatives, elle est de 53,13 % — 41,31 % = 11,82 %.

**CONCLUSION**

Le 17 juin 1984, vous retournerez donc aux urnes pour choisir les représentants au Parlement Européen. Cette élection s'effectuera au scrutin de liste proportionnel. Pourront voter tous les citoyens âgés de plus de 18 ans au 29 février 1984, à condition d'être inscrits sur la liste électorale. Cette inscription est possible jusqu'au 31 décembre en mairie. Cette élection permettra aux électeurs de dresser le bilan de la première législature européenne. Par votre vote, vous pourrez exercer une influence sur l'avenir de la Communauté. A l'heure de la crise, l'Europe sociale reste à faire. Il ne faut pas laisser l'Europe seulement aux politiques. Comme disait Jean Monnet : "Nous ne coalisons pas des Etats, nous unissons des hommes". L'Europe n'est pas seulement un marché, elle est aussi une "cité" où tous les habitants doivent lutter pour une meilleure existence quotidienne. "L'Europe, c'est l'espoir", disait la propagande aux élections de 1979, ce slogan est plus vrai que jamais. Donc votez tous le 17 juin, ne vous absteniez pas.

**Francis GRIMONT,**  
Chercheur  
Centre Pierre Léon  
(C.N.R.S.) Lyon II

**COMPTE ADMINISTRATIF 1982**

• **Section de fonctionnement - Dépenses**

60 - Denrées et fournitures .....	128.717,45
61 - Frais de personnel .....	868.783,62
62 - Impôts et taxes .....	4.438,00
63 - Travaux et services extérieurs ..	340.110,36
64 - Participations et contingents ..	597.742,49
65 - Allocations et subventions .....	87.887,38
66 - Frais de gestion générale .....	149.648,07
67 - Frais financiers .....	478.688,20
69 - Charges exceptionnelles .....	300,00
82 - Charges antérieures .....	292,10
83 - Prélèvement pour dépenses	
d'investissement .....	575.050,00
<b>Total .....</b>	<b>3.231.657,67</b>

• **Section de fonctionnement - Recettes**

70 - Produits de l'exploitation .....	644.045,20
71 - Produits domaniaux .....	9.100,00
72 - Produits financiers .....	1.757,81
73 - Recouvrements et subventions ..	99.844,78
74 - Dotation globale de	
fonctionnement .....	1.589.296,00
75 - Impôts indirects .....	78.093,83
77 - Contributions directes .....	813.102,00
79 - Produits exceptionnels .....	3,00
82 - Produits antérieurs .....	120.290,00
<b>Total .....</b>	<b>3.355.532,62</b>

Excédent de fonctionnement de clôture .. 123.874,95

• **Section d'investissement - Dépenses**

16 - Remboursement d'emprunts ...	330.015,00
214 - Acquisitions de matériel .....	109.525,55
232 - Travaux de bâtiments .....	161.389,82
233 - Travaux de voies et réseaux ...	405.191,07
25 - Prêts et avances à long ou moyen	
terme .....	2.012,72
<b>Total .....</b>	<b>1.008.134,16</b>

• **Section d'investissement - Recettes**

060 - Excédent d'investissement	
reporté .....	371.000,00
105 - Subventions .....	8.929,00
115 - Prélèvement sur recettes de	
fonctionnement .....	575.050,00
140 - Participations à des travaux	
d'équipement .....	1.500,00
1421 - Fonds de compensation de la	
T.V.A. ....	86.194,00
1423 - Taxe locale d'équipement .....	63.619,76
16 - Produits des emprunts .....	50.000,00
<b>Total .....</b>	<b>1.156.292,76</b>
Excédent d'investissement de clôture ...	148.158,60

**BUDGET PRIMITIF 1983**

• **Section de fonctionnement - Dépenses**

60 - Denrées et fournitures .....	175.000,00
61 - Frais de personnel .....	1.048.000,00
62 - Impôts et taxes .....	5.500,00
63 - Travaux et services extérieurs ..	408.000,00
64 - Participations et contingents .....	581.000,00
65 - Allocations et subventions .....	150.000,00
66 - Frais de gestion générale .....	170.000,00
67 - Frais financiers .....	512.200,00
83 - Prélèvement pour dépenses	
d'investissement .....	523.545,00
<b>Total .....</b>	<b>3.573.245,00</b>

• **Section de fonctionnement - Recettes**

70 - Produits de l'exploitation .....	755.000,00
71 - Produits domaniaux .....	21.000,00
72 - Produits financiers .....	1.700,00
73 - Recouvrements et subventions ..	95.000,00
74 - Dotation globale de	
fonctionnement .....	1.694.195,00
75 - Impôts indirects .....	75.350,00
77 - Contributions directes .....	931.000,00
<b>Total .....</b>	<b>3.573.245,00</b>

• **Section d'investissement - Dépenses**

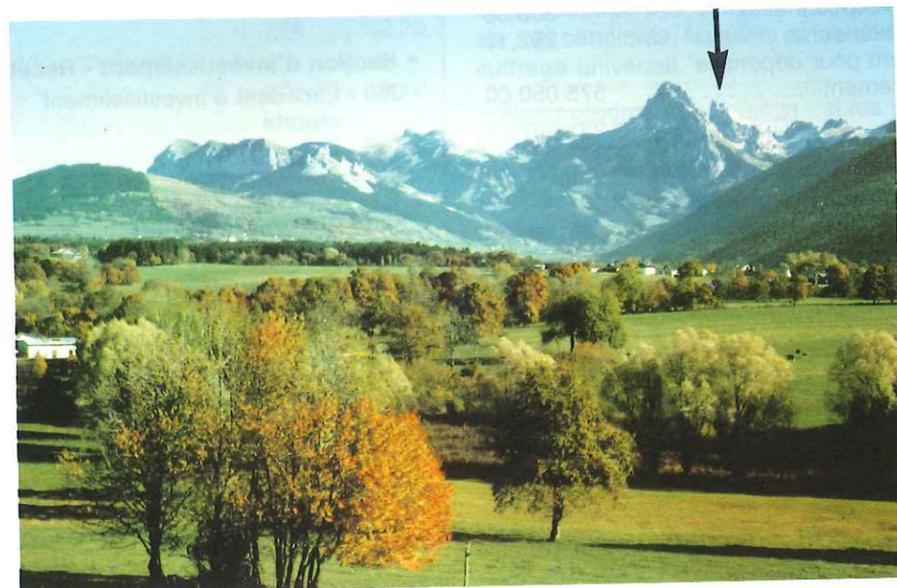
16 - Remboursements d'emprunts ...	368.530,00
214 - Acquisitions de matériel .....	115.000,00
232 - Travaux de bâtiments .....	20.015,00
233 - Travaux de voies et réseaux ...	400.000,00
<b>Total .....</b>	<b>903.545,00</b>

• **Section d'investissement - Recettes**

10 - Subventions .....	80.000,00
115 - Prélèvement sur recettes de	
fonctionnement .....	523.545,00
1423 - Taxe locale d'équipement .....	80.000,00
1421 - Fonds de compensation de la	
T.V.A. ....	62.500,00
16 - Produits des emprunts .....	100.000,00
21 - Aliénation de biens meubles et	
immeubles .....	57.500,00
<b>Total .....</b>	<b>903.545,00</b>

## Promenade en montagne

# Le Roc du Château d'Oche (2.199 mètres)



Le Roc du Château d'Oche vu du plateau de Gavot

L'un des éléments de la vocation touristique de notre commune, en plus du lac et des équipements sportifs existants, est incontestablement la montagne : Neuvecelle est très bien située comme lieu de résidence pour fréquenter la moyenne et la haute montagne.

Le prestige de la Dent d'Oche éclipse la beauté d'un sommet voisin, le Roc du Château d'Oche dont l'altitude, seulement inférieure de 23 m, n'enlève rien, bien au contraire, à la splendeur du panorama que l'on découvre du sommet, panorama que le célèbre alpiniste et géodésien qu'était Helbronner considérait comme l'un des dix plus remarquables des Alpes françaises : par temps clair, les "4.000", de l'Oberland bernois (Eiger, Jungfrau...) aux Ecrins sont bien visibles, en passant par ceux des Alpes valaisannes (Bishorn, Weisshorn, Grand Combin) et du Mt-Blanc. Les premiers plans n'en sont pas moins présents, avec l'ensemble des Préalpes calcaires — Diablerets, Dents du Midi, Chablais,

Faucigny, Aravis — le chaînon du Jura dans sa totalité, la Dent d'Oche en premier plan où l'on suit à l'œil nu, la progression de ceux qui en font la traversée et, à ses pieds, trois lacs qui scintillent : le Léman, bien sûr, le lac de Darbon et les lacs d'Oche dont un seulement est véritablement en eau.

L'ascension de ce "roc" est plus aisée que celle de la Dent d'Oche. Il n'y a pas de risques de chutes de pierres ni d'arêtes aériennes, et le parcours est nettement plus verdoyant et fleuri. Le site des lacs d'Oche est un écrin de verdure où ceux et celles qui ne veulent plus continuer peuvent attendre les plus courageux qui se lanceront à l'assaut de la cime. Celle-ci paraît inaccessible, gardée de tous côtés par des parois infranchissables. Pourtant, un petit sentier bien marqué et sans danger parcourt l'arête qui sépare le valon d'Oche de celui des lacs où l'on se trouve ; il permet d'atteindre les pâturages à moutons que l'on gravira alors jusqu'au sommet.

Cet itinéraire est peu fréquenté. Au charme de la solitude, s'ajouteront des chances supplémentaires de surprendre un chamois ou quelques bouquetins, d'entendre siffler les marmottes, de voir s'envoler un couple de niverolles, de regarder planer l'aigle royal ou d'assister aux acrobaties aériennes et sonores des chocardes et des martinets alpins. Le retour par les crêtes de Pelluz dérangera peut-être un coq de bruyère. Quant à l'intérêt botanique, il est d'autant plus grand que la montagne d'Oche est la plus septentrionale des Alpes françaises : ses derniers "2.000" sont propices à une flore alpine merveilleuse avec, notamment, l'androsace helvétique et la primevère auricule, toutes deux protégées au niveau national. Toute la gamme des couleurs est là : le blanc immaculé de la pulsatile et de l'anémone à fleurs de narcisse, celui de la renoncule alpestre, le jaune d'or des trolles ou de l'étoile jaune de Liottard, le rouge vif du saxifrage à feuilles opposées, le bleu profond et pur des gentianes, pastel du lin des Alpes, lilas de la soldanelle, le rose

fragile du pigamon à feuilles d'ancolie, plus soutenu des coussinets du silène acaule. Le lis blanc et le lis martagon sont abondants (pitié, ne les cueillez pas pour le plaisir des yeux de ceux qui viendront après vous) et quelques orchidées de montagne, parfois difficiles à découvrir, passionneront le botaniste : orchis grenouille, orchis miel, nigritelle noire...

Quelques conseils ne seront peut-être pas superflus avant de partir :  
— soyez matinaux : après 11 heures,

- la montée devient pénible et le risque d'orage est plus grand en fin de journée ;
- équipez-vous avec de bonnes chaussures et n'oubliez pas de mettre au fond du sac à dos un vêtement chaud et imperméable ;
- si vous êtes seul, ne partez pas sans prévenir.

Enfin, sachez que la floraison est plus importante en juillet qu'en août et que le sommet reste accessible jusqu'en novembre tant que les premières neiges durables n'ont pas fait leur apparition ; l'arrière-saison avant l'hiver est d'une beauté et d'un calme incomparables.

Alors, bonne promenade.

**Philippe GIRAUD,**  
accompagnateur  
moyenne montagne  
diplômé d'Etat.



Pigamon à feuilles d'ancolie

### Renseignements techniques

- Point de départ : La Fétuière (Bernex) - Altitude : 1230 mètres
- Itinéraire : Chalets d'Oche (alpage), lacs d'Oche, pâturages du Roc du Château d'Oche (ancien chalet), puis sommet
- Retour : par le même itinéraire ou par la variante vivement conseillée, depuis les lacs d'Oche, des arêtes de Pelluz à Pré-Richard
- Carte : I.G.N. 1/25.000° Thonon 7-8
- Dénivelé : environ 1.000 mètres
- Horaires moyens : montée : 3 heures  
descente : 2 heures (compter 1/2 heure de plus par la variante des arêtes de Pelluz).

LISTES  
DE MARIAGE

■  
CADEAUX  
■  
PORCELAINE  
■  
CRISTAL



**M.  
Burnet**

Successeur MARION

68, rue Nationale  
74500 EVIAN  
Tél. (50) 75.08.20

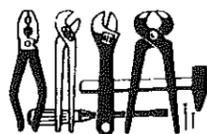
## larpin

FOURNITURE ET LOCATION  
DE MATÉRIEL  
POUR BATIMENT ET TP

74 ANNECY  
Z.I. MEYTHET

Agence de  
THONON-LES-BAINS  
Croisée d'Anthy  
Tél. (50) 26.20.79

luminaires  
meubles  
tringles  
papiers peints



## LE BRICOLEUR

Route de Genève  
Croisée d'Anthy  
74200 THONON-LES-BAINS

quincaillerie  
bois  
moquettes  
sanitaire

Tél. (50) 71.28.84

## BUISSON Hubert

CHARPENTE  
COUVERTURE

NEUVECELLE  
74500 EVIAN

Tél. 75.15.74

AGENCEMENT DE MAGASINS  
ENTREPRISE GÉNÉRALE

## G. DANNENMAYER

Menuiserie aluminium  
Vitrerie générale

Tél. : 75.11.91

## ANCET IMMOBILIER

« AGENCE DU LÉMAN »

TRANSACTIONS  
CONSTRUCTIONS

« Le Star » Place de la Libération  
74502 EVIAN Tél. (50) 75.21.33

recherchons : TERRAINS, VILLAS,  
APPARTEMENTS (paiement comptant)

ENTREPRISE  
DE TRAVAUX PUBLICS  
ET BATIMENT

S.A.  
**E. DAZZA**  
& C<sup>ie</sup>

15, avenue de Noailles  
74500 EVIAN LES BAINS

Tél. (50) 75.12.09

POUR TOUS  
VOS CADEAUX  
PENSEZ

**DEMIAUX cadeaux**

3, Place du Port  
EVIAN  
Tél. 75.37.28

chocolaterie - alcools - souvenirs  
rayon baptême - communion - mariage

livraisons - expéditions

# Permis de construire - Année 1983

Noms des constructeurs	Genre de construction	Lieu de construction
MARTIN Jules	Maison individuelle - Résidence principale	Au dessus du Chêne
VERJUS Guy	Maison individuelle - Résidence principale	L'Epineux
LAURENT Albin	Maison individuelle - Résidence principale	Le Pré des Portes
LAZARETH Victor	Maison individuelle - Résidence principale	Lécherot
SIMON Philippe	Maison individuelle - Résidence principale	Pré de l'Abbaye
TOURNEMINE Joël	Maison individuelle - Résidence principale	Les Confertes
PICHOL Eric	Garage	Le Tir aux Pigeons
BELLOCOQ Philippe	Modifications maison existante	Le Flon
FISSORE Jean-Pierre	Modifications maison existante	Chez Seuvay
SERVOZ Robert	Modifications maison existante	La Verniaz
RENAUD Jean-François	Maison individuelle - Résidence principale	Les Confertes
TEILLOT Yves	Maison individuelle - Résidence principale	Coudray
ALAIS Charles	Maison individuelle - Résidence principale	Parc de Maraiche
HOMINAL Denis	Modifications maison existante	Chef-lieu
CHEssel Gérard	Modifications maison existante	Chez Rebet
O.P.D.H.L.M. Haute-Savoie	Collectif 82 logements (Le Gallia)	Le Rond-Point
KRIEGER René	Garage	Milly
DECAUDIN Robert	Maison individuelle - Résidence principale	Pré de l'Abbaye
LACROIX Marcel	Modifications maison existante	Ausnières
MOREL-CHEVILLET Alain	Maison individuelle - Résidence principale	Coudray
LACROIX Jean-Michel	Maison individuelle - Résidence principale	Coudray
S.C.I. Les Terrasses du Léman	Collectif - 12 logements	Chez Péliissier
DUMONT Edmond	Piscine couverte	Grande-Rive
BOCHATON François	Modifications maison existante	Le Flon
CHAPUIS Jean-Marie	Modifications maison existante	Chez Seuvay
CLERE Jean-Marie	Maison individuelle - Résidence principale	Le Flon
LIEZE Patrick	Maison individuelle - Résidence principale	Verlagny
BESSON Maurice	Modifications maison existante	Grande-Rive
AUGERT Jean-Noël	Modifications maison existante	Valère

Entreprise générale du bâtiment

## S.A.R.L. CASSET

Carrelages • Plâtrerie • Peinture  
Isolation • Revêtements muraux

Successeurs de Lucien Casset  
Maison fondée en 1924

Directeur-gérant : G. GUILLEAU  
5, avenue de Noailles  
74500 EVIAN  
Téléphone 75.13.16

Aucune confusion avec les homonymes récents ou éventuels



## Poney-Club cavalcade

CHATEAU DE NEUVECELLE - NEUVECELLE-SUR-EVIAN

Manège couvert - Carrière - Leçons - Promenades  
Pique-niques - Jeux - Stages de vacances  
Pour tous niveaux et tous âges



CONSTRUCTIONS CLÉS EN MAINS  
gérant : Louis LAZARETH  
un homme du pays

### LE BATISSEUR CHABLAISIEN

R.N. 5 - La Rive - AMPHION - Tél (50) 72.06.39-71.17.19

Bureaux exposition ouverts :  
10 h. - 12 h. - 16 h - 18 h. 30 ou sur rendez-vous

**Nous nous chargeons de tout** Recherche terrains  
Etude financement  
Permis de construire  
Suivi du chantier

**Nous vous offrons 4 garanties** Achèvement de travaux  
Prix fermes et définitifs  
Délais  
Qualités du vrai traditionnel

Possibilité d'exécuter vous-même certains travaux  
20 ans d'expérience dans la Maison Traditionnelle



RUE DE LA TOUVIERE  
EVIAN

LA FRAICHEUR A DEUX PAS

## BALLY et ECUVILLON

### Assurance et Crédit

2 bis, rue du Théâtre  
74500 EVIAN LES BAINS  
Tél. 75.07.95

## Jean-Paul BONDZ

Plâtrier • Peintre  
Tous revêtements muraux  
Ravalement de façades

Villa La Sauvageonne  
Chemin de Gravanne NEUVECELLE  
Tél. (50) 75.30.17 74500 EVIAN

## ENTREPRISE BOCHATON Frères

★  
Terrassements  
Sables et graviers  
Pierre de Meillerie  
★

Les Mateirons  
74500 EVIAN-LES-BAINS  
Tél. 75.01.92

Pour vendre  
ou acquérir

PROPRIETES  
APPARTEMENTS  
TERRAINS

## Agence BAUD

Fondée en 1920

2, avenue de Neuvécelle  
74500 EVIAN  
Tél. 75.12.58

# LA GESTION MUNICIPALE AUJOURD'HUI :

## des services rendus quotidiennement aux habitants

Les mutations de la société ont conduit les Communes à élargir toujours davantage leurs activités pour répondre aux besoins des habitants. Ainsi, aujourd'hui, des questions aussi vitales que les problèmes économiques, l'emploi, la sécurité, le cadre de vie, la formation professionnelle des jeunes... sont maintenant partie intégrante de l'activité municipale.

Il revient aux services communaux de mettre en pratique les orientations de la politique municipale décidées par les élus.

Ce grand service public de la fonction communale exige une bonne formation du personnel, des agents compétents pour bien accueillir les gens, bien les renseigner, bien les aider dans leurs démarches.

Le nouveau statut de la fonction publique, dont les premières lois sont déjà votées, va dans le sens d'une revalorisation des services municipaux.

Avoir des services municipaux aptes à bien servir la population et à développer la politique voulue par les élus dans les différents domaines de leur responsabilité ne veut pas dire que la Mairie peut ou doit tout faire. Il faut tenir compte de l'activité des associations, de l'existence de différents organismes publics et privés qui, pour ce qui les concerne, contribuent à répondre à des besoins de la population.

Une coopération fructueuse s'établit bien souvent entre différents partenaires, les élus et les services municipaux en respectant l'indépendance et l'autonomie de chacun.

L'action municipale se concrétise dans différents autres domaines adaptés à l'importance et à la particularité de la Commune, par exemple :

- les travaux de voirie, entretien des équipements (scolaires, sportifs, sociaux...);
- les activités culturelles : bibliothèque, école de musique, cinéma, centre d'action culturelle, etc.;
- les services d'hygiène et de prévention, de vaccination, etc.;
- les centres de loisirs, classes transplantées, centres de vacances...;
- les sports;
- la sécurité publique.

### L'ACTION SOCIALE

L'aide sociale légale (Bureau d'aide sociale)

Elle est obligatoire. Elle permet à la Commune d'entreprendre des actions financées dans des proportions diverses par elle-même, le Département et l'Etat, et classées en trois groupes :

#### Groupe 1

- Aide sociale à l'enfance.
- Hygiène et prévention sanitaire dans le cadre de la P.M.I. (protection maternelle et infantile).
- Promotion de la contraception.
- Dépenses générales d'hygiène.
- Coordination des travailleurs sociaux.
- Etat : 78 à 87 %.
- Département : 13 à 22 %.

#### Groupe 2

- Aide médicale aux malades mentaux.
- Aide médicale aux tuberculeux.
- Allocation de loyers.
- Hébergement et réadaptation.
- I.V.G. (interruption volontaire de grossesse) pour jeunes sans ressources.
- Cotisations d'assurance maladie pour les handicapés et hospitalisés depuis plus de trois ans.
- Etat : 56 %.
- Communes, groupements de Communes et Département : 4 à 44 %.

#### Groupe 3

- Aide médicale (sauf ceux du groupe 2).
- Aide sociale aux personnes âgées.
- Aide sociale aux handicapés.
- Aide sociale aux familles.
- Etat : 12 à 88 %.
- Communes, groupements de Communes et Département : 6 à 44 %.

Les financements croisés entre différentes collectivités locales disparaîtront dès que la loi de compétence en matière d'action sociale sera en application.

### L'AIDE SOCIALE COMPLÉMENTAIRE OU FACULTATIVE

C'est dans ce secteur de l'aide sociale non obligatoire que se traduit la politique sociale communale. Elle prend la forme d'actions éducatives, préventives, de secours aux personnes ne relevant pas de l'action sociale légale.

- Participation aux dépenses des journées des enfants de Neuvécelle au Centre aéré de Thollon-les-Mémises.
- Promenade des mères de familles.
- Aide communale à la construction.
- Repas annuel des personnes âgées, aux anciens combattants, etc.

D'autres services sont envisagés à l'échelon communal :

- Aide ménagère à domicile (à l'étude).
- Transport hebdomadaire au marché pour les personnes âgées (à l'essai).
- Restaurant scolaire (à l'étude).

Adrien BENEDE.

# J. PASSAQUAY

## sa

MATÉRIELS INDUSTRIELS  
et TRAVAUX PUBLICS



concessionnaire  
exclusif



VIBROMAX DAVIS REMORQUES



PELLES



KUBOTA

74380 BONNE  
Téléphone  
(50) 39.20.32  
Télex 385461  
Passaquay Bonme

Succursale :  
38590 GRENOBLE -  
ST-GEOIRS  
Tél. (76) 05.40.00  
Télex 320224

S.A.R.L.  
*chauffage  
et  
sanitaire*

Rue B.-Moutardier  
74500 EVIAN  
Tél. (50) 75.01.64

VENTILATION  
INSTALLATION  
GAZ  
TUYAUTERIE  
INDUSTRIELLE

Agréée Agence Economie d'Energie

## AMBULANCES D'EVIAN BIRRAUX ROGER

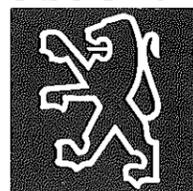
Véhicules sanitaires légers

Entreprise agréée

74500 EVIAN • Tél. (50) 75.21.00

En cas d'absence • Tél. (50) 75.04.83

### PEUGEOT



## IMPERIAL GARAGE

9, av. d'Abondance  
74500 EVIAN  
Tél. 75.01.90

Vente : neuf  
occasion

Crédit • Reprise

Réparations :  
mécanique  
carrosserie



### TALBOT

## CENTRE DE DANSE DE THONON

Avenue des Prés-Verts - Avenue d'Evian  
TEL. 75.12.46 - 26.44.46



*Classiques  
enfants/adultes  
Modern'Jazz  
Aerobic Gym  
Body building*

Cours tous les jours  
Inscriptions toute l'année  
Direction : Joëlle Batal

## CABINET MARCEL JOURDIL

Toutes les assurances  
UAP

24, boulevard Carnot  
74200 Thonon-les-Bains  
Tél. 71.25.38

# promenades neuvecelloises

## GRANDE-RIVE

Nous avons, aujourd'hui, décidé de flâner un peu et de partir à la découverte ou plutôt à la redécouverte de nos villages.

A tout seigneur tout honneur, nous avons choisi cette année le village de Grande-Rive, à qui nous avons dédié notre page de couverture, bercé par le bleu des vagues et blotti dans son écrin de verdure.

Ce village est l'un des plus beaux fleurons dans la corbeille de mariée de notre Commune ; en effet, avant la Révolution française, à l'époque où le découpage administratif était celui des paroisses, cette dernière était rattachée à celle de Notre-Dame d'Evian.

Les paroisses de Neuvecelle et de Marèche (ou Maraiche) ne s'étendaient pas jusqu'au lac, le territoire que devaient occuper la paroisse de Neuvecelle et ses filleules de Marèche et de la Touvière était limité par le plateau de Saint-Paul, par le Nant de Maxilly à l'est et le Nant d'Enfer à l'ouest.

En 1812, après la Révolution, Marèche cesse d'être une paroisse, elle est réunie à celle de Neuvecelle en même temps que le village de Grande-Rive.

Les historiens racontent qu'à cette époque ce rattachement força grand bruit dans la population car il y avait des rivalités entre les deux paroisses et il n'y avait aucun chemin pour relier Grande-Rive à Marèche et à l'église du chef-lieu. Le Conseil municipal fut saisi de l'affaire car les habitants de Grande-Rive refusaient de payer le traitement du curé. Après de nombreuses discussions, tous les efforts nécessaires pour établir une voie de communication furent faits et c'est en 1813 que la route put être réalisée.

Heureusement, ces temps sont révolus, le village de Grande-Rive à la fois petite station balnéaire qui a su garder son âme de village de pêcheurs est fort bien intégré à la vie neuvecelloise.

Nul ne peut rester insensible au charme de ses maisons de pierre serrées les unes contre les autres, au pit-

toresque de ses petites ruelles, de ses fontaines, de sa vieille école, de ses jardins soigneusement entretenus avec ses vieux murs moussus égayés de fleurs.

Images bien traditionnelles, aussi avec la grève, ses cygnes et ses mouettes, ses nasses grillagées, images d'un autre temps avec les filets bleus séchant sur une perche de bois, le vieux pêcheur coiffé de sa casquette, tirant sur sa pipe découvert au fond d'une remise, au cours d'une promenade, en train de réparer ses filets. Grande-Rive pour nous, ce sont des visages bien connus, des noms, des surnoms familiers, beaucoup d'amitié, beaucoup de souvenirs d'enfance.

Mais pour Neuvecelle, Grande-Rive c'est aussi autre chose, c'est un élément économique important.

Dans le bulletin municipal de 1980, nous avons évoqué les problèmes des pêcheurs et de la pollution du lac ; même si des efforts ont été faits, la situation a probablement peu évolué et la lutte doit continuer.

Cependant, Grande-Rive possède de nombreux atouts.

De nombreux commerces et artisans y sont représentés beaucoup plus qu'au chef-lieu, ses hôtels, ses restaurants réputés avec leurs spécialités gastronomiques, leur capacité d'accueil, constituent un facteur essentiel dans la vie de la Commune.

Enfin, Grande-Rive, c'est aussi quelque chose de très important, c'est le lac, c'est l'accès au littoral, c'est quelques centaines de mètres de plage, atout incontestable pour notre futur développement touristique.

Les habitants de Grande-Rive ont donc tout lieu d'être fiers de leur village à qui ils doivent s'attacher à conserver son cachet, sa personnalité, ses traditions.

La nouvelle équipe municipale saura les aider et les encourager.

Jacques LACROIX.



## le moulin à poivre

**HOTEL** ★ ★ NN / **RESTAURANT**  
A MILLY-NEUVECELLE  
Tél. 65.21.84

1 km au-dessus d'Evian, en pleine campagne

**GRILL DE PLEIN AIR**  
CUISINE DU PATRON

Grand parc ombragé  
Jeux de boules et jeux pour enfants

12 chambres bon confort  
Vue sur le lac

## SAGRADRANSE

sables et graviers  
gravillons pour routes

AMPHION-LES-BAINS  
Tél. (50) 72.00.05

VONGY-THONON  
Tél. 71.28.72

## Bar - Hotel ★ NN - Restaurant Les Grenadiers

Jean-Claude Marmonier

Grande-Rive  
74500 EVIAN-LES-BAINS  
Téléphone (50) 75.13.34

## ARNULF AGENCEMENT

Cuisines  
  
delacroix

Cuisines  
Salles de bains  
Boutique  
accessoires  
bains

4, rue Bernard-Moutardier  
74500 EVIAN-LES-BAINS  
Tél. (50) 75.18.23

# pimprenelle

Magasin conseil



## mamanbébé

TOUT POUR LA FUTURE MAMAN  
LE NOUVEAU-NÉ ET L'ENFANT

Le Majestic, 1, avenue Jean-Léger EVIAN - Tél 75.54.79

## Agence Lehmann

Transactions immobilières  
Location villas - appartements

Place du Port  
74500 EVIAN-LES-BAINS  
Tél. (50) 75.27.53

## Pourquoi du sport à Neuvecelle ?

En parcourant les rubriques sportives du Chablais dans les différents quotidiens, il faut remarquer que toutes les communes possèdent une activité motrice qui motive la jeunesse, pourquoi pas à Neuvecelle ?

La construction de l'école de Milly, avec l'annexe d'un terrain de plein-air, laissait prévoir quelques perspectives pour l'avenir.

De courageux bénévoles, MM. Chapuis et Pierre Mallinoud, façonnent de toutes pièces des buts de hand-ball. L'aire de pratique correspondant aux normes de la Fédération Française de Hand-ball.

Pourquoi ne pas envisager une sensibilisation de la pratique du hand ?

La Commission sportive de la Commune, sous la responsabilité de Mme Devouassoux-Nègre, décide la création d'une école de hand-ball réservée pour les filles nées de 1970 à 1975 et pour les garçons nés de 1970 à 1974.

Les cours ont lieu le mercredi de 14 h à 15 h 15 au terrain de l'école de Milly, sous la direction de MM. René Poux et Jacques Bruchon.

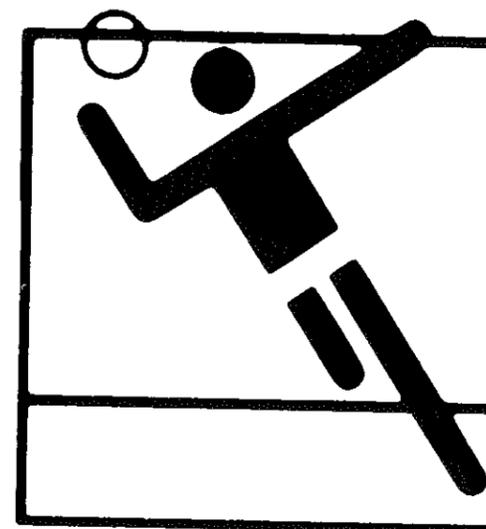
Les séances d'entraînement sont gratuites, dans le but d'initier filles et garçons de Neuvecelle à la pratique du hand-ball, sport par excellence pour un développement harmonieux du corps.

Cette initiative doit s'orienter vers le perfectionnement des enfants, qui pourront, suivant leur désir, aller grossir les rangs du club évienais qui pratique maintenant ce sport au plus haut niveau.

Afin de préserver les séances d'entraînement durant la mauvaise saison, des contacts ont été pris avec la Mairie d'Evian pour envisager la possibilité d'utiliser une salle de Passerat.

Nous profitons de la parution de cet article pour remercier le personnel municipal pour son active participation à l'aménagement du terrain.

René POUX.



Pourquoi du sport à Neuvecelle ? Pourquoi pas ?

Les membres de la Commission des sports ont des projets et sont prêts à essayer de les mener à terme.

Le site du "Lac aux Oiseaux", au dessus de Verlagny et si notre Commune s'en porte acquéreur, pourrait être utilisé et aménagé en "parcours vita". Les adeptes du footing, de la promenade, entretiendraient leurs muscles dans un cadre assez extraordinaire.

Le bord du lac à Grande-Rive se prêterait à un aménagement d'ensemble qui, en respectant le site, engloberait des aires de baignade, des parkings pour les voitures et les planches à voile.

Neuvecelle, Commune sportive ? Nous attendons vos propositions et nous sommes prêts à essayer d'y répondre.

Chantal DEVOUASSOUX-NÈGRE.

## Commission des sports... échos

CRÉDIT AGRICOLE  
MUTUEL  
DE LA HAUTE-SAVOIE

Toutes opérations  
de banque



Agence d'Evian :  
2, rue de la Monnaie

Tél. 75.31.99

entreprise  
giletto

fondée en 1860

BATIMENT  
TRAVAUX PUBLICS  
GÉNIE CIVIL

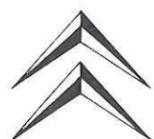
Bureau de THONON-LES-BAINS  
6, rue Pasteur  
Tél. (50) 71.10.06

Avenue de la Gare  
74502 EVIAN  
Tél. (50) 75.00.45

GARAGE

Grépillat

AGENT CITROËN



Avenue de Maxilly  
NEUVECELLE

Tél. 75.25.57

Entreprise  
GAUTHIER

- VIDANGES
- CURAGE D'EGOUTS  
INSPECTION TÉLÉVISÉE
- COLLECTE DE DÉCHETS  
INDUSTRIELS LIQUIDES  
OU PATEUX

01120 MONTLUEL  
Tél. (7) 806.02.16

Entreprise Générale de Menuiserie

CHARPENTE - COUVERTURE

Maurice JACQUIER

Avenue de Maxilly - NEUVECELLE - EVIAN  
Tél. 75.24.65

CAVES GAY-OUVRY

VINS DE TABLE  
VINS FINS - SPIRITUEUX

LIVRAISONS A DOMICILE

EVIAN-LES-BAINS - TEL. 75.22.07

vie scolaire



En gare d'Evian, le départ pour l'Alpazur de la classe du C.M. 2

ECOLE MATERNELLE

Une correspondance s'est établie avec la classe de Mme Domenicucci de Ville-le-Grand. Elle s'est concrétisée par une journée pique-nique commune au Poney-Club de Neuvécelle et par une sortie en car à Ville-la-Grand le 7 juin 1983. Pour la circonstance, la maîtresse, Mlle Catherine Perrot et Mme Blanc étaient secondées par quelques parents : Mmes Mallin-joud, Lièze et Rivière.

Cette rencontre entre correspondants commença par un échange de cadeaux, une présentation de comptines, de saynètes, de jeux de plein-air. A midi, un repas chaud fut servi gracieusement dans une salle accueillante.

L'après-midi fut consacré à la visite du Muséum d'Histoire Naturelle de Genève puis à un moment récréatif dans un parc d'attractions et de loisirs.

Après un goûter commun à l'ombre des arbres, permettant aux parents présents de tirer quelques photos souvenirs de cette merveilleuse journée, ce fut le moment des séparations et du retour au terme d'une journée bien remplie tant sur le plan péda-

gogique que sur le plan des relations amicales créées par la correspondance scolaire.

ECOLE PRIMAIRE

1. CLASSE DE Mme GAILLET

Promenade scolaire le jeudi 23 juin 1983. Départ vers 9 h avec le car communal conduit par M. Michel Rebet secondant Mme Bouvard, la maîtresse, dans sa tâche de surveillance.

Itinéraire :

- Port de Rives, prise du "petit train" jusqu'au château de Ripaille - visite - retour par le petit train à Rives.
- Pique-nique à la "Châtaigneraie" près du lac.
- Jeux en attendant la visite, à 14 h, de la forêt de Ripaille guidée par le garde forestier.
- Découverte d'animaux dans leur milieu : chouette effraie, hérons cendrés ramenant du poisson au nid. A terre, arêtes fraîches de poissons, plumes, coquilles d'œufs fraîchement éclos; biches s'enfuyant, écu-reuils, cris de milans.
- Retour à Rives, montée en funiculaire qui conduit près du jet d'eau.

— Achat du souvenir et retour en car, au terme d'une journée consacrée à l'histoire locale et à la nature.

2. CLASSE  
DE Mme MAZZUCHETTI

Correspondance et échanges  
scolaires : Neuvécelle - Cornier

A la suite d'une correspondance régulière établie entre l'école de Cornier (maître M. Delapina) et la classe de Mme Mazzuchetti : envoi d'un colis par mois, lettres collectives et individuelles, une première rencontre a eu lieu les 30 et 31 mai 1983 à Cornier.

Premier jour :

— Emmenés par le car communal, nos élèves ont été reçus par leurs correspondants et avec eux ont eu des entretiens individuels et collectifs. Ils ont visité l'usine Nouki et ont fait le bilan de cette visite en classe. L'hébergement était assuré chez chaque correspondant.

Deuxième jour :

- Epreuves sportives, jeux divers. Saynètes et chants.
- Visite du dolmen de Reignier et des ruines du Châtelet.
- Visite du Muséum de Genève.

## Deuxième rencontre à Neuvecelle les 9 et 10 juin 1983

Etablie sur le même principe que celui de la première rencontre à Cornier, cette visite des correspondants à Neuvecelle a favorisé diverses activités : rencontres sportives, pique-nique au bord du lac, rencontre avec un pêcheur professionnel, visite de l'usine de la S.A.E.M.E., visite du Musée du Château de Sonnaz à Thonon, puis séparation à la gare de Thonon au terme de deux journées bien remplies au service des échanges scolaires dont l'intérêt pédagogique n'est plus à démontrer.

### 3. CLASSE DE M. BIOLLEY

Cette classe est allée les 4, 5 et 6 juin 1983 à la découverte des Alpes et de la Côte d'Azur, en train (service Alpagur de la S.N.C.F.) selon l'itinéraire suivant :

1<sup>er</sup> jour : Evian, Bellegarde, Culoz, Grenoble, Lus-La Croix-Haute, Digne, Nice.

2<sup>e</sup> jour : Nice, Monaco, Nice.

3<sup>e</sup> jour : Retour.

Le tronçon Digne-Nice a été parcouru avec les Chemins de Fer de Provence.

A bord du train — L'accueil est assuré par une hôtesse qui, sur une musique de fond, commente le paysage au rythme du convoi (géographie, histoire, économie, anecdotes, légendes) mais aussi vous présente les possibilités sportives et touristiques de chaque région. Elle répond aux questions des voyageurs et cède volontiers le micro à un conteur, chanteur ou à

toute personne pouvant raconter une tranche de vie des pays traversés. En outre, chaque voyageur dispose d'un dépliant d'une réelle valeur pédagogique (cartes de géographie à but touristique et scientifique, profil du parcours, horaires, photographies) qui l'aide à se situer à chaque instant, et cela confortablement, grâce à l'utilisation des tables escamotables installées dans les voitures.

A Monaco. — Après une "trempette" à la plage, la visite du jardin exotique, de la grotte et du musée préhistorique fut suivie avec beaucoup d'intérêt par l'ensemble des enfants.

Satisfaits de leur voyage, de leur hébergement dans une M.J.C. de Nice, bien encadrés par Pascal Jordil et Sylvie Pareti, deux élèves de l'école d'infirmières de Thonon, nos écoliers donnèrent libre cours à leur joie lors du retour en organisant des jeux dans le train et en prenant la parole au micro de l'hôtesse, soit pour poser des questions soit pour offrir aux autres voyageurs un chant appris en classe.

### 4. PRATIQUE DU TENNIS PAR LA CLASSE DE Mme MAZZUCHETTI

Commencée en 1982, elle se poursuit, dans le cadre de l'E.P.S., avec l'aide de M. Ravex, M. Mirabel et Mme Bouvard.

### 5. PRATIQUE DU GOLF PAR LA CLASSE DE M. BIOLLEY

Pratique régulière, toute l'année, à raison d'une heure heb-

domadaire avec l'aide du professeur de golf, M. Berthet, et de son assistant Daniel Damvin. Neuf élèves ou anciens élèves ont réussi leur brevet sportif de golf en 1983, sept en mai : Martin Beigbeder, Sylvain Claimand, Thérèse Griverus, Emmanuel Morin, David Poletti, Chantal Rosset, Yannick Guesnier, et deux en octobre : Sylvie et Christian Leonarduzzi. Bel encouragement pour le développement de ce sport que de nombreuses municipalités de France commencent à prendre en considération.

### 6. QUESTION LAISSÉE A LA RÉFLEXION DES PARENTS D'ÉLÈVES

Le fait que des familles choisissent de scolariser leurs enfants dans les écoles maternelles et primaires d'Evian,

- rend difficile l'établissement d'une carte scolaire communale précise,
- n'atténue pas le caractère de cité dortoir de la Commune,
- ne favorise pas les rencontres entre tous les enfants de même âge au niveau du quartier ou du hameau,
- affaiblit le potentiel d'activité des parents souhaitant le développement d'œuvres scolaires dans notre Commune (création, peut-être nécessaire, d'une cantine et d'une garderie),
- doit conduire à une concertation intercommunale entre les municipalités, les écoles et les comités de parents concernés.

Michel BIOLLEY.

## SERVICE DES P.T.T. A NEUVECELLE

Quatre préposés desservent l'ensemble de la commune. Trois d'entre eux effectuent une partie de leur distribution sur la périphérie avant de poursuivre sur d'autres communes, un seul ayant la totalité de son emploi au "centre de la ville".

Chaque boîte à "lettres de service" est relevée une fois par jour lors du passage du préposé ; deux sont relevées une deuxième fois à 17 h. : "le Rond-Point et l'Eglise", ceci du lundi au vendredi inclus. Le samedi, le départ du courrier est avancé à 13 h.

La distribution des télégrammes et des exprès se fait dès leur arrivée par porteur spécial... A ce sujet, Neuvecelle est desservie comme Evian.

Chaque jour, le courrier part d'Evian à 18 h. La dernière levée à la poste se fait à 17 h. 30. Les heures d'ouverture du bureau, hors-saison, sont de 8 h. à 12 h. et de 14 h. à 19 h. Pendant la saison estivale, le bureau est ouvert sans interruption de 8 h. à 19 h.

Bon nombre d'opérations peuvent être effectuées par l'intermédiaire du préposé : Caisse d'Epargne, Compte Chèques Postaux, envois recommandés, mandats et demandes de procura-

tion ; ceci plus particulièrement pour les personnes ayant des difficultés à se déplacer.

En ce qui concerne la distribution à domicile des objets encombrants tels que catalogues et moyens colis, il existe actuellement des boîtes dites "normalisées" conseillées pour tous, mais obligatoires pour les immeubles et maisons individuelles dont le permis de construire a été demandé après le 12 juillet 1979. Ces boîtes ont un format de 34 x 34 x 26 au minimum.

Pour l'ouverture, les préposés possèdent un "passe", ainsi les objets sont déposés à l'abri et en sécurité, ceci plus spécialement à l'intention des résidences inoccupées pendant la journée.

A Neuvecelle, comme dans tout le secteur, il y a beaucoup d'homonymes, quelquefois avec le même prénom, habitant le même hameau, quand ce n'est pas la même rue.

Il serait souhaitable, à cet effet, afin de simplifier la distribution et d'éviter les erreurs, que les résidences soit identifiées par un nom, ce qui différencierait les adresses et que, sur le plan communal, une numérotation soit envisagée.

Pierre Pagnier.



un service public, c'est fait pour rendre service.

**Pierre CHENAL-LAURENT**

**HORTICULTEUR  
FLEURISTE**

"Le Rond-Point"  
Neuvecelle  
Tél. 75.13.73

**PIROTAL®**

fabrication de revêtements de façade

**ISOLATION EXTÉRIEURE**

**PIROTHERM**

AGREMENT CSTB 7.83.282

Z.I. DE VONGY - THONON - TÉL. (50) 71.04.78

**Les Etablissements  
JEAN VAUDAUX**

Téléphone 39.52.23

vous présentent leur gamme de  
tronçonneuses, tondeuses  
motobineuses  
fraises à neige et débroussailleuses.

Exposent aux marchés de :  
THONON - SALLANCHES - CLUSES  
SAMOENS - LA ROCHE - ANNEMASSE  
EVIAN

**Ets BETEND  
DECURNINGE**

22, avenue des Vallées  
THONON  
Tél. 26.12.44

**ACCESSOIRES  
ET PIÈCES AUTOS**

FOURNITURES INDUSTRIELLES  
roulements, courroies, etc...

OUTILLAGE ET MATERIEL DIVERS  
compresseurs, postes à souder, chalumeaux...

# en bref... et en vrac

## ● REPAS DES ANCIENS

Le traditionnel repas des anciens aura lieu le dimanche 15 janvier à l'hôtel de l'Etoile à MAXILLY. Prière de se faire inscrire en Mairie avant le mercredi 11 janvier 1984.

## ● PRIX DE L'EAU

Pour la période du 1<sup>er</sup> août 1982 au 31 juillet 1983, le prix de l'eau a été fixé comme suit :

— Redevance Commune .....	1,96 F
— Redevance Etat .....	0,065 F
— Redevance assainissement .....	1,425 F
— Redevance Agence de Bassin .....	0,13 F
TOTAL .....	<u>3,58 F</u>

Le forfait minimum de consommation est de 80 m<sup>3</sup>.

La redevance pour location de compteur dépend du diamètre de celui-ci.

## ● RAMASSAGE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Il a lieu les lundi, mercredi et vendredi à partir de 7 h 30.

## ● RAMASSAGE DE FERRAILLE

Le premier jeudi de chaque trimestre, soit pour 1984 : le 5 janvier - le 5 avril - le 5 juillet - le 4 octobre.

## ● RÉCUPÉRATION DU VERRE

Six containers pour la récupération du verre sont à la disposition des habitants de la Commune aux points suivants : Verlagny, Milly, la Verniaz, le Parc de l'Abbaye, Grande-Rive et le Rond-Point.

## ● HEURES D'OUVERTURE DU SECRÉTARIAT DE MAIRIE

Le Secrétariat de Mairie est ouvert au public du lundi au jeudi, de 7 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h. Le vendredi de 7 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h. Permanence le samedi matin de 9 h à 12 h.

## ● ETRENNES AUX MILITAIRES

Comme chaque année, il est versé des étrennes aux militaires. Pour permettre ce versement, les familles qui ont des enfants sous les drapeaux sont priées de bien vouloir communiquer leur adresse en Mairie avant le 15 janvier 1984.

## ● TRAVAUX EFFECTUÉS POUR LES PARTICULIERS

Outre les travaux qui leur sont attribués, les services municipaux peuvent effectuer pour le compte des particuliers certains petits dépannages (personnel et matériel). Se renseigner en Mairie.

## ● PERMANENCE DE L'AGENCE POUR L'EMPLOI

L'Agence locale pour l'Emploi de THONON-LES-BAINS assurera une permanence en Mairie de NEUVECELLE à l'intention des demandeurs d'emploi de la Commune et des environs, le deuxième vendredi de chaque mois, de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h.

## ● CALENDRIER 1984 - POINTAGE AU CHOMAGE

Entre 10 h 30 et 11 h : lundi 16 janvier - jeudi 16 février - vendredi 16 mars - lundi 16 avril - mercredi 16 mai - lundi 18 juin - lundi 16 juillet - jeudi 16 août - mardi 18 septembre - mardi 16 octobre - vendredi 16 novembre - mardi 18 décembre.

## ● APPEL A LA PARTICIPATION

Les personnes intéressées qui voudraient éventuellement s'associer à l'équipe de rédaction du bulletin municipal 1985 (insertion d'un article ou d'une photo, suggestions diverses, etc.) sont priées de se mettre en rapport avec Charles PERNET, en Mairie, le 3<sup>e</sup> samedi de chaque mois, de 10 h à 12 h.

## ● TRANSPORT DES PERSONNES AGÉES

Un transport à l'intention des personnes âgées et des retraités a lieu chaque mardi en direction du marché d'EVIAN. Le départ a lieu à 8 h 30 de Maraiche et dessert Verlagny et Milly. Le retour a lieu à 10 h 45.

## ● PERMANENCE DU MAIRE ET DES ADJOINTS

M. le Maire reçoit uniquement sur rendez-vous.

D'autre part, les adjoints tiennent les permanences suivantes (de 10 h à 12 h) :

- M. Joseph DEGRANGE, le premier samedi de chaque mois en ce qui concerne l'urbanisme, le permis de construire, le plan d'occupation des sols et l'aide communale à la construction.
- M. Antoine LAZARETH, le deuxième samedi de chaque mois pour les affaires concernant la voirie, l'eau, l'assainissement et l'électricité.
- M. Charles PERNET, le troisième samedi de chaque mois en ce qui concerne l'information, les finances, les activités culturelles et les loisirs.
- Mme Chantal DEVOUASSOUX, le quatrième vendredi de chaque mois pour les affaires scolaires, l'action sociale et les sports.

